

Rapport statistique sur l'effectif infirmier et la relève infirmière du Québec

2020-2021



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec



Réalisation

Rédaction et production

Daniel Marleau

Analyste intelligence d'affaires

Direction, Optimisation et performance

Révision linguistique

Annick Loupias

Révisseure

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

4200, rue Molson

Montréal (Québec) H1Y 4V4

Tél. : 514 935-2501 ou 1 800 363-6048

Télec. : 514 935-3770

inf@oiiq.org

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Canada, 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISSN 1920-664X (En ligne)

© Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2021

Tous droits réservés

CODE – 7536

Table des matières

Introduction	6	Secteurs d'emploi en 2020-2021	19
Faits saillants de l'effectif infirmier en 2020-2021.....	7	Évolution de l'effectif infirmier dans le réseau de la santé et des services sociaux.....	20
Membres inscrits au Tableau		Domaines de pratique en 2020-2021	21
Évolution du nombre de membres	8	Données démographiques	
Sorties du Tableau.....	9	Âge moyen.....	22
Retours au Tableau.....	10	Tranches d'âge.....	23
Nouveaux titulaires de permis d'exercice		Proportion des hommes.....	24
Évolution du nombre de permis d'exercice délivrés annuellement	11	Formation universitaire	
Intégration sur le marché du travail.....	12	Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières	25
Intégration sur le marché du travail selon la formation initiale.....	13	Taux de poursuite des études au baccalauréat (cheminement DEC-BAC).....	26
IPS, pratique avancée et droit de prescrire		Autres sujets	
Évolution du nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ	14	Agences de placement de personnel et de soins privés	27
Prévention et contrôle des infections et évaluation des troubles mentaux	15	Effectif enseignant en formation infirmière.....	28
Membres autorisés à exercer des activités de prescription.....	15	Rétention de la relève dans la profession.....	29
Effectif infirmier exerçant la profession au Québec		Annexes	
Évolution du nombre d'infirmières et infirmiers ayant un emploi au Québec.....	16	Annexe 1 : L'effectif infirmier en chiffres, par région sociosanitaire.....	30
Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants	17	Annexe 2 : La relève infirmière en chiffres, par région sociosanitaire...	31
Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants.....	17		
Évolution du taux d'emploi à temps complet	18		

Table des matières (suite)

Liste des graphiques

Graphique 1 : Nombre d'infirmières et infirmiers inscrits au Tableau de l'OIIQ, de 2011-2012 à 2020-2021.....	8	Graphique 10 : Nombre de membres inscrits au Tableau, nombre et proportion de membres ayant un emploi au Québec au 31 mars et taux de croissance, de 2011-2012 à 2020-2021	16
Graphique 2 : Nombre de membres ne se réinscrivant pas au Tableau, par tranche d'âge, selon l'année de sortie, de 2011-2012 à 2020-2021	9	Graphique 11 : Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants au 31 mars, de 2012 à 2021	17
Graphique 3 : Nombre de membres faisant un retour au Tableau, par tranche d'âge, de 2011-2012 à 2020-2021.....	10	Graphique 12 : Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants au 31 mars, de 2012 à 2021	17
Graphique 4 : Nombre et proportion de permis d'exercice délivrés annuellement, selon la formation initiale et la provenance des titulaires, de 2011-2012 à 2020-2021	11	Graphique 13 : Proportion de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS qui travaillent à temps complet, de 2011-2012 à 2020-2021	18
Graphique 5 : Nombre de permis délivrés annuellement et nombre et pourcentage de titulaires ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2011-2012 à 2020-2021	12	Graphique 14 : Répartition de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS selon le secteur d'emploi, au 31 mars 2021	19
Graphique 6 : Proportion des titulaires de permis ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2011-2012 à 2020-2021.....	13	Graphique 15 : Proportion de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS ayant un emploi principal dans le RSSS, de 2011-2012 à 2020-2021.....	20
Graphique 7 : Nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ, par spécialité, de 2011-2012 à 2020-2021	14	Graphique 16 : Répartition de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS selon le domaine de pratique, au 31 mars 2021	21
Graphique 8 : Nombre d'ICS-PCI et nombre de membres habilités à évaluer les troubles mentaux, de 2012-2013 à 2020-2021.....	15	Graphique 17 : Âge moyen au 31 mars de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS, de 2012 à 2021.....	22
Graphique 9 : Nombre et proportion de membres autorisés à faire des activités de prescription, de 2015-2016 à 2020-2021	15	Graphique 18 : Tranches d'âge de l'effectif infirmier, de 2011-2012 à 2020-2021	23

Table des matières (suite)

Liste des graphiques (suite)

Graphique 19 : Proportion des hommes parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, la relève infirmière et les IPS, de 2011-2012 à 2020-2021	24
Graphique 20 : Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, de 2011-2012 à 2020-2021	25
Graphique 21 : Proportion de la relève infirmière titulaire d'un DEC en soins infirmiers inscrite au baccalauréat dans l'année d'obtention du permis, de 2011-2012 à 2020-2021.....	26
Graphique 22 : Nombre et proportion d'infirmières et infirmiers exerçant la profession pour le compte d'agences de placement ou de soins privés, de 2011-2012 à 2020-2021.....	27
Graphique 23 : Nombre et proportion d'infirmières et infirmiers exerçant une fonction d'enseignement, de gestion ou de recherche dans un cégep ou une université offrant un programme de formation infirmière, de 2011-2012 à 2020-2021.....	28
Graphique 24 : Proportion de la relève infirmière inscrite au Tableau de l'OIIQ un an à cinq ans après l'entrée dans la profession, par année d'obtention du permis, de 2006-2007 à 2015-2016	29

Introduction

L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) est un ordre professionnel régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* (RLRQ, chapitre I-8) et par le *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26). Sa mission principale est d'assurer la protection du public par la surveillance de l'exercice de la profession infirmière. L'OIIQ a également pour mandats de promouvoir une pratique infirmière de qualité et de contribuer au maintien des compétences de ses membres.

Au Québec, toute personne qui utilise le titre d'infirmière ou d'infirmier ou qui exerce des activités réservées à cette profession doit non seulement être titulaire d'un permis d'exercice délivrés par l'OIIQ, mais également membre en règle de l'OIIQ, c'est-à-dire s'inscrire annuellement (pour la période du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante) au « Tableau des membres » ou « Tableau ».

La majorité des données présentées dans cette publication a été fournie par les membres inscrits en 2020-2021, au moment où ils ont rempli leur déclaration annuelle pour s'inscrire au Tableau 2021-2022. Les données ainsi recueillies servent à brosser le portrait le plus actuel possible à la fermeture du Tableau au 31 mars 2021¹. À noter que tous les membres doivent remplir leur déclaration annuelle en ligne. D'autres données sont générées à partir d'informations consignées par l'OIIQ dans le dossier permanent des titulaires de permis au moment de sa délivrance (date de naissance, formation initiale, sexe, etc.) ou de la délivrance d'un certificat de spécialiste ou autre attestation (par ex., numéro de prescripteur).

Dans un premier temps, le *Rapport statistique sur l'effectif infirmier et la relève infirmière 2020-2021* présente l'évolution, au cours des dix dernières années, du nombre de membres inscrits au Tableau de l'OIIQ, de nouveaux titulaires de permis d'exercice délivrés annuellement et d'infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés ayant obtenu leur certificat de spécialiste. Dans un deuxième temps, le rapport porte son attention sur les 74 467 infirmières et infirmiers qui exerçaient la profession au Québec à la fermeture du Tableau, soit au 31 mars 2021. Il décrit leur secteur d'emploi, leur statut d'emploi et le domaine de pratique, ainsi que leurs caractéristiques démographiques et leur niveau de formation. Lorsque pertinent, on présente la comparaison entre l'ensemble de l'effectif, la relève infirmière et les IPS. On trouve en annexe deux tableaux qui présentent les principales données, selon la région sociosanitaire du lieu d'exercice principal de l'ensemble de l'effectif et de la relève infirmière.

En plus de ces annexes, ce rapport est accompagné de seize fascicules qui présentent le portrait de l'effectif infirmier et de la relève infirmière dans chacune des dix-huit régions sociosanitaires² du Québec. Ces fascicules sont disponibles en ligne sur le site Web de l'OIIQ sur [la même page](#) que le présent document.

Enfin, le rapport est aussi accompagné de tableaux Excel qui fournissent l'ensemble des données disponibles sur l'effectif infirmier, la relève infirmière et les IPS, par région sociosanitaire, et ce, pour les dix dernières années (2011-2012 à 2020-2021), lorsque disponibles. Ces tableaux, qui peuvent être téléchargés à partir de [la même page Web](#) où se trouve le présent rapport, permettront aux internautes de créer leurs propres analyses, calculs, graphiques ou tableaux de bord.

1 Au moment de produire les données de ce rapport (15 avril 2021), 5,2 % des membres actifs (exclusion faite des membres inactifs ou avec un droit d'exercice limité pour participer aux efforts de lutte contre la COVID-19) ne s'étaient pas réinscrits au Tableau 2021-2022; les données les concernant sont celles qu'ils ont fournies au moment où ils se sont inscrits au Tableau 2020-2021.

2 Les régions sociosanitaires Nord-du-Québec (10), Nunavik (17) et Terres-Cries-de-la-Baie-James (18) sont regroupées dans un seul fascicule, vu le faible nombre d'infirmières et infirmiers qui exercent dans chacune de ces trois régions.

Faits saillants de l'effectif infirmier en 2020-2021

80 491 infirmières et infirmiers membres de l'OIIQ en 2020-2021

- Ce nombre comprend 904 membres inactifs (sans droit d'exercice) et 1 347 membres avec un droit d'exercice limité pour participer à la lutte contre la COVID-19³.

3 629 nouveaux permis d'exercice délivrés en 2020-2021

- Le nombre de permis délivrés annuellement a fluctué entre 3 000 et 4 200 au cours des dix dernières années.
- Parmi ces nouveaux titulaires de permis, on compte 29 % de titulaires d'un baccalauréat ou l'équivalent (diplômés du baccalauréat initial, infirmières et infirmiers d'une autre province canadienne ou de France).
- Dans l'ensemble, 88,6 % de la relève infirmière avait un emploi au Québec au 31 mars 2021. Cette proportion atteint 93,5 % pour la relève diplômée du baccalauréat initial.
- Parmi la relève titulaire d'un DEC en soins infirmiers, 58,6 % sont inscrits au baccalauréat, soit le taux de poursuite des études universitaires le plus élevé enregistré depuis l'instauration du DEC-BAC au début des années 2000.

842 IPS membres de l'OIIQ au 31 mars 2021

- L'effectif comptait 141 IPS de plus (20 %) que l'année précédente. La barre des 1 000 IPS sera atteinte au cours de l'année 2021-2022.
- La majorité des IPS est spécialisée en soins de première ligne, soit 76 %, mais cette proportion diminue avec l'arrivée d'IPS dans les nouvelles spécialités (santé mentale et soins pédiatriques).

74 467 infirmières et infirmiers ayant un emploi au 31 mars 2021

- L'effectif comptait 1 377 infirmières et infirmiers de plus que l'année précédente (exclusion faite des effectifs infirmiers ayant obtenu un droit d'exercice pour la COVID-19), soit un taux de croissance de 1,9 %.
- Le taux de croissance est un peu plus bas qu'en 2019-2020 (2,2 %), mais demeure supérieur au taux moyen des dix dernières années (1,1 %).

7,62 infirmières et infirmiers en soins directs par 1 000 habitants

- Ce nombre a peu varié par rapport au 31 mars 2020 (7,53), mais il se compare toujours favorablement avec le reste du Canada (7,02 en 2020, ICIS, 2021).

64,4 % de l'effectif infirmier travaillant à temps complet

- Il s'agit d'une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à 2020-2021, soit la plus forte hausse enregistrée à ce jour. Pour la relève, le taux d'emploi à temps complet atteignait 38 %, soit une hausse de 6 points par rapport à 2020-2021.

49,9 % de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières

- La barre des 50 % de l'effectif infirmier titulaire d'un baccalauréat a, pour ainsi dire, été atteinte en 2020-2021. Cette proportion est passée de 40 % à 50 % en cinq ans.

3 En conformité avec les arrêtés ministériels adoptés par le gouvernement du Québec dès le début de la crise sanitaire, les titulaires de permis qui n'étaient plus inscrits au Tableau depuis plus de cinq ans, et qui souhaitaient faire un retour à la profession pour participer aux efforts de lutte contre la pandémie ont été inscrits au Tableau avec un droit d'exercice limité. Quant aux titulaires d'un permis d'exercice qui n'étaient plus inscrits depuis cinq ans ou moins, l'OIIQ leur a accordé une autorisation spéciale avec plein droit d'exercice. Toutefois, ces derniers ne sont pas membres et inscrits au Tableau et ne sont donc pas comptabilisés dans les présentes données. Pour un portrait de l'ensemble des effectifs infirmiers ayant obtenu un droit d'exercice spécifiquement pour la lutte contre la COVID-19, consulter [cette page](#) du site Web de l'OIIQ.

Membres inscrits au Tableau

Évolution du nombre de membres

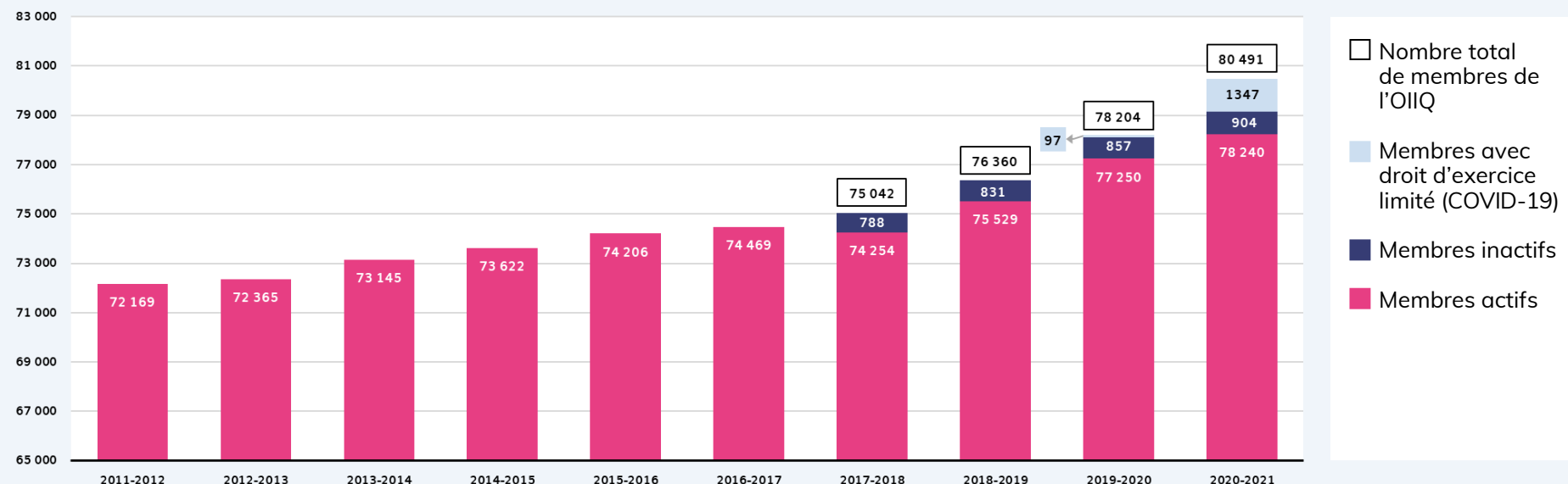
Au 31 mars 2021, 80 491 infirmières et infirmiers étaient inscrits au Tableau de l'OIIQ, ce qui comprend 904 membres inscrits dans la classe de membres inactifs ainsi que 1 347 membres avec un droit d'exercice limité pour participer aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19⁴.

Rappelons que la classe de membre inactif a été créée en 2017-2018 pour les membres retraités de la profession qui s'engagent à n'exercer aucune activité réservée. Par ailleurs, on peut supposer que la très grande majorité des membres ayant obtenu un droit d'exercice en lien avec la crise sanitaire n'auraient pas fait un retour à la profession n'eût été cet événement. Par conséquent, l'évolution du nombre de membres décrite dans les pages qui suivent tient compte uniquement des membres actifs.

Comme le montre le graphique 1 ci-dessous, le nombre de membres de l'OIIQ a été en croissance constante au cours des dix dernières années, et ce, même en excluant les nouvelles classes de membres créées depuis 2017-2018. D'ailleurs, la croissance du nombre de membres actifs semble avoir été particulièrement élevée à partir de 2018-2019. Au total depuis 2011-2012, l'OIIQ compte quelque 6 000 membres actifs de plus, soit une croissance de 8,4 %.

L'arrivée en nombre record d'infirmières et infirmiers de la relève depuis une dizaine d'années explique la croissance constante du nombre de membres de l'OIIQ (voir page 11). Quant à l'accélération plus récente du taux de croissance, la diminution des départs à la retraite depuis 2018-2019 en serait la principale explication (voir page suivante).

Graphique 1
Nombre d'infirmières et infirmiers inscrits au Tableau de l'OIIQ, de 2011-2012 à 2020-2021



4 Voir note 3.

Sorties du Tableau⁵

Parmi les membres actifs inscrits au Tableau en 2019-2020, 3 773 ne se sont pas réinscrits en 2020-2021, ce qui représente 4,9 % des membres actifs en 2019-2020. Comme le montre le graphique 2, pour les trois dernières années, cette proportion est à son plus bas niveau depuis presque dix ans. La proportion des membres sortant du Tableau a atteint un maximum de 6,0 % en 2017-2018.

Les sorties du Tableau sont les plus importantes chez les membres âgés de 55 ans ou plus, ce qui s'explique en grande partie par les départs à la retraite. Le nombre de sorties dans cette tranche d'âge a été en augmentation constante à partir du début des années 2010, atteignant 2 702 en 2017-2018, soit presque 20 % des membres dans cette tranche d'âge (proportion non illustrée). On souligne toutefois que plus de 600 de ces personnes se sont inscrites dans la classe de membres inactifs créée lors

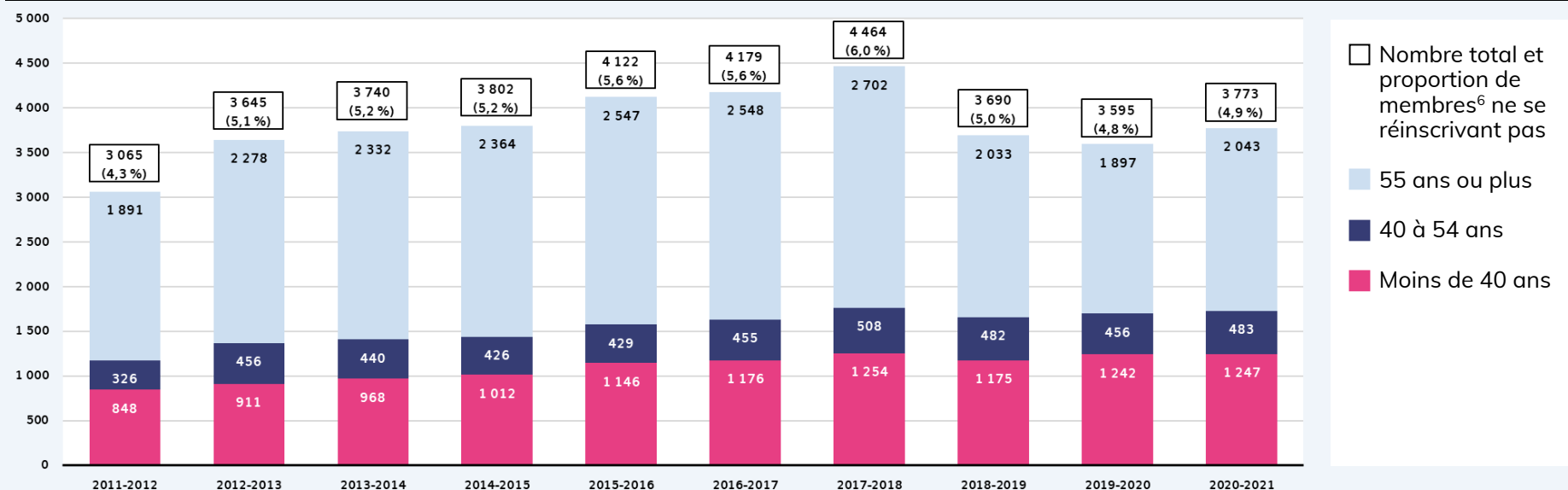
de cette même année. Depuis, le nombre de membres actifs de 55 ans ou plus qui cessent de s'inscrire varie autour de 2 000 par an, soit moins de 16 % des membres dans cette tranche d'âge.

Avec l'arrivée en nombre massif d'infirmières et infirmiers de la relève depuis 2010, le nombre de sorties du Tableau chez les membres âgés de moins de 40 ans a aussi été en augmentation depuis le début des années 2010 ; toutefois, il se maintient autour de 1 200 depuis 2017-2018. Le taux de sortie varie entre 3,4 et 3,7 % pour les membres de cette tranche d'âge. On souligne qu'entre 60 et 70 % de ces personnes feront un retour au Tableau dans les trois années suivant leur départ, souvent après un congé de parentalité (voir page suivante).

Enfin, le nombre de sorties chez les membres âgés de 40 à 54 ans est plutôt stable, se situant juste sous la barre des 500 (exception faite de 2017-2018), soit entre 3,3 et 3,6 % des membres dans cette tranche d'âge.

Graphique 2

Nombre de membres ne se réinscrivant pas au Tableau, par tranche d'âge, selon l'année de sortie, de 2011-2012 à 2020-2021



⁵ Aux fins du présent rapport, les membres actifs qui se réinscrivent dans la classe de membre inactif sont considérés comme des sorties.

⁶ La proportion fait référence au nombre de membres non réinscrits sur le nombre total de membres inscrits au Tableau l'année précédente.

Retours au Tableau

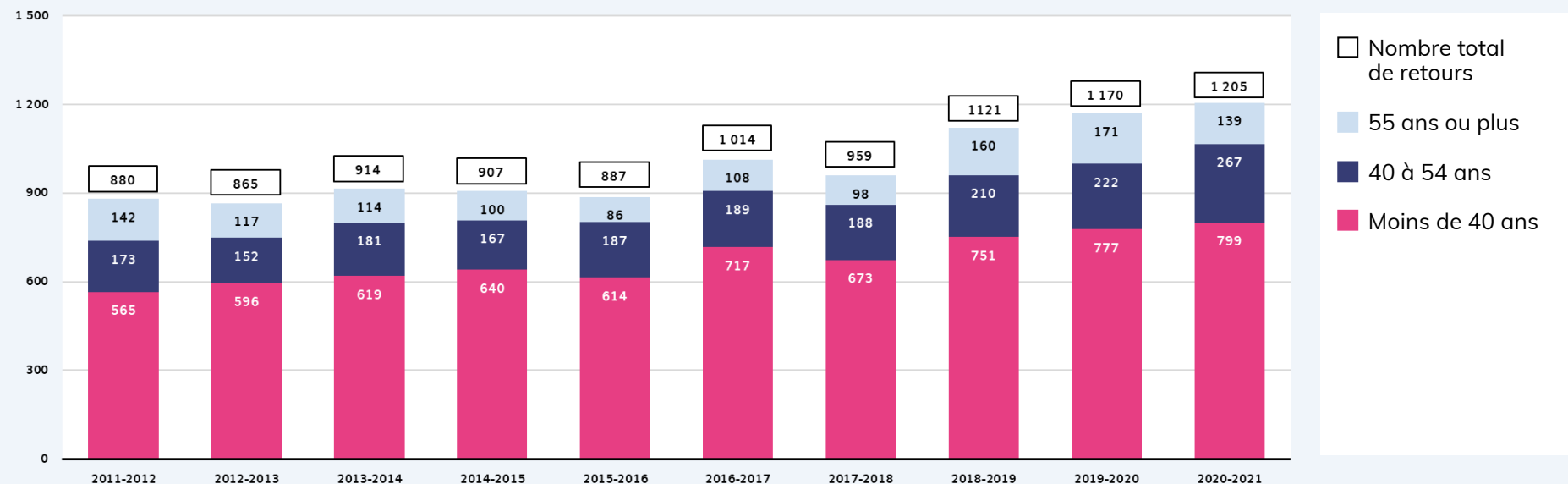
En 2020-2021, 1 205 titulaires de permis qui n'étaient plus membres de l'OIIQ depuis au moins un an ont fait un retour au Tableau⁷. Le nombre de retours, qui était demeuré assez stable au cours de la première moitié des années 2010, a augmenté à partir de 2016-2017 et a atteint un sommet au cours de la dernière année. Notons que la grande majorité des personnes faisant un retour au Tableau, soit plus de 90 %, avait été membre de l'OIIQ au cours des cinq années précédentes (donnée non illustrée).

Le graphique 3 montre que la majorité des personnes qui font un retour au Tableau sont âgées de moins de 40 ans, soit plus des deux tiers (moyenne de 68 %). Cela soutiendrait l'hypothèse que des membres dans cette tranche d'âge, en majorité des femmes en âge de procréer, s'absentent temporairement de la profession pour un congé de parentalité.

Quant aux infirmières et infirmiers âgés de 40 à 54 ans qui font un retour au Tableau, leur nombre a également été en hausse au cours des trois dernières années ; il a atteint 267 en 2020-2021, soit un peu moins de 20 % des retours.

Enfin, on compte annuellement entre 90 et 170 retours au Tableau de membres âgés de 55 ans ou plus, sans tendance à la hausse ni à la baisse; ces derniers représentent en moyenne 12 % des retours. Notons qu'à peine 5 % des membres âgés de 55 ans ou plus qui cessent de s'inscrire feront un éventuel retour au Tableau.

Graphique 3
Nombre de membres faisant un retour au Tableau, par tranche d'âge, de 2011-2012 à 2020-2021



7 Ce nombre ne comprend pas les personnes à qui l'OIIQ a octroyé un droit d'exercice spécifiquement pour participer aux efforts de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Nouveaux titulaires de permis d'exercice

Évolution du nombre de permis d'exercice délivrés annuellement

En 2020-2021, l'OIIQ a délivré 3 629 nouveaux permis d'exercice de la profession infirmière à des candidats ayant satisfait aux conditions de délivrance, notamment celle de réussir l'examen professionnel. Toutefois, les infirmières et infirmiers diplômés de France ou d'une autre province canadienne peuvent obtenir un permis en vertu d'accords bilatéraux⁸. Notons d'ailleurs que la formation initiale infirmière en France a été reconnue équivalente au baccalauréat en sciences infirmières délivré par les universités québécoises, tandis que le baccalauréat est la seule norme d'entrée à la profession dans toutes les autres provinces canadiennes.

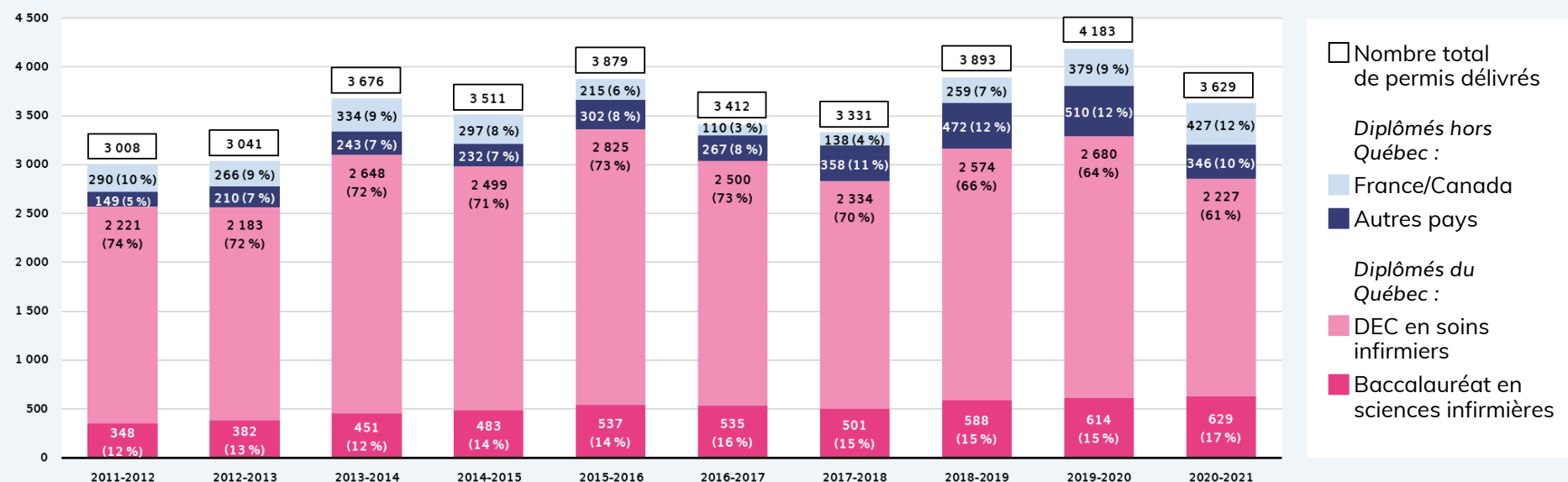
Les diplômés du DEC en soins infirmiers représentent environ les deux tiers des nouveaux titulaires de permis, soit un peu plus de 2 200 en 2020-2021.

Toutefois, comme le montre le graphique 4, le nombre et surtout la proportion de ces diplômés sont en baisse au cours des dernières années. Quant aux diplômés du baccalauréat initial⁹, leur nombre a augmenté graduellement depuis dix ans et dépasse 600 pour les deux dernières années. Ces diplômés représentaient 17 % des nouveaux titulaires de permis en 2020-2021. Toutefois, si on tient compte des diplômés de France ou d'une autre province canadienne, la proportion totale de titulaires d'un baccalauréat atteint 29 %, soit le taux le plus élevé enregistré à ce jour.

Dans l'ensemble, les diplômés hors Québec représentaient 22 % des nouveaux titulaires de permis en 2020-2021; cette proportion dépasse les 20 % depuis les deux dernières années.

Graphique 4

Nombre et proportion de permis d'exercice délivrés annuellement, selon la formation initiale et la provenance des titulaires, de 2011-2012 à 2020-2021



8 Pour la France, il s'agit de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM), tandis que c'est l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) pour les diplômés d'une autre province canadienne. À noter que des infirmières et infirmiers formés à l'étranger peuvent également obtenir un permis au Québec en vertu de l'ALEC s'ils ont déjà obtenu un permis dans une autre province canadienne; nonobstant, ces titulaires sont comptabilisés dans la catégorie « Autres pays ».

9 Comprend les diplômés de la maîtrise initiale (Université McGill) dont le nombre est inférieur à 20 annuellement. Ne comprend pas les diplômés du DEC qui ont effectué le cheminement DEC-BAC.

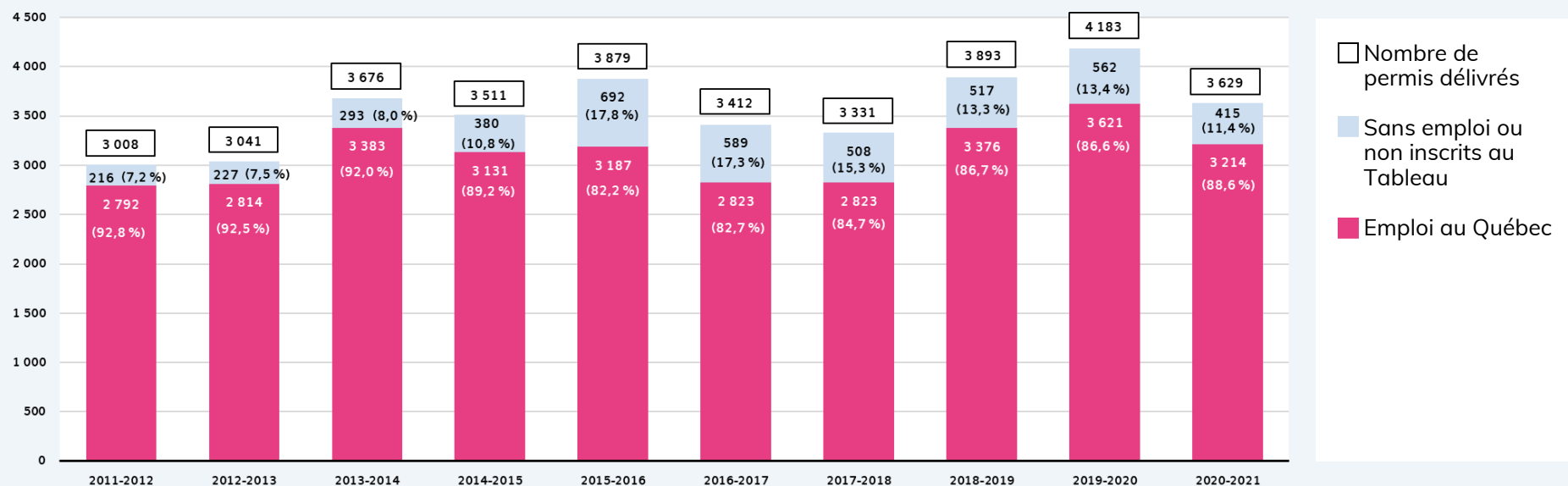
Intégration sur le marché du travail

Parmi les 3 629 titulaires de permis d'exercice délivrés en 2020-2021, 3 214 avaient un emploi principal au Québec au 31 mars 2021, soit 88,6 % des nouveaux titulaires de permis. Le taux d'intégration de la relève infirmière sur le marché du travail¹⁰ est le plus élevé enregistré depuis six ans. Comme le montre le graphique 5 ci-dessous, ce taux se situait dans les 92 % jusqu'en 2013-2014, mais il est descendu sous les 90 % l'année suivante et a atteint un creux de 82,2 % pour la relève de 2015-2016. Le taux d'intégration de la relève s'améliore depuis 2017-2018, mais, à ce jour, il n'atteint toujours pas les taux enregistrés avant 2014-2015.

D'autres données compilées par l'OIIQ montrent que jusqu'à 10 % de la relève infirmière de 2015-2016 et 2016-2017 ont intégré le marché du travail seulement un an ou plus après l'obtention de leur permis. Toutefois, le taux total d'intégration sur le marché du travail jusqu'à trois ans après l'obtention du permis, qui dépassait les 97 % pour les cohortes de relève infirmière jusqu'en 2014-2015, se situe autour de 95 % pour les trois cohortes suivantes, soit celles de 2015-2016 à 2017-2018 (données non illustrées).

Graphique 5

Nombre de permis délivrés annuellement et nombre et pourcentage de titulaires ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, de 2011-2012 à 2020-2021



¹⁰ Le taux d'intégration de la relève infirmière sur le marché du travail se définit comme étant la proportion de titulaires de permis délivrés au cours d'une année (du 1^{er} avril au 31 mars) qui avaient un emploi principal au Québec au 31 mars, soit à la fin de cette année.

Intégration sur le marché du travail selon la formation initiale

Le graphique 6 ci-dessous montre que la diminution du taux d'intégration de la relève sur le marché du travail évoquée à la page précédente ne touche pas ou peu les diplômés du baccalauréat initial. En effet, le taux d'intégration de ces derniers est descendu juste sous la barre des 90 % seulement pour la relève de 2015-2016. Puis, le taux est remonté et a atteint 93 % pour la relève de 2017-2018; il se maintient au-dessus de ce niveau depuis.

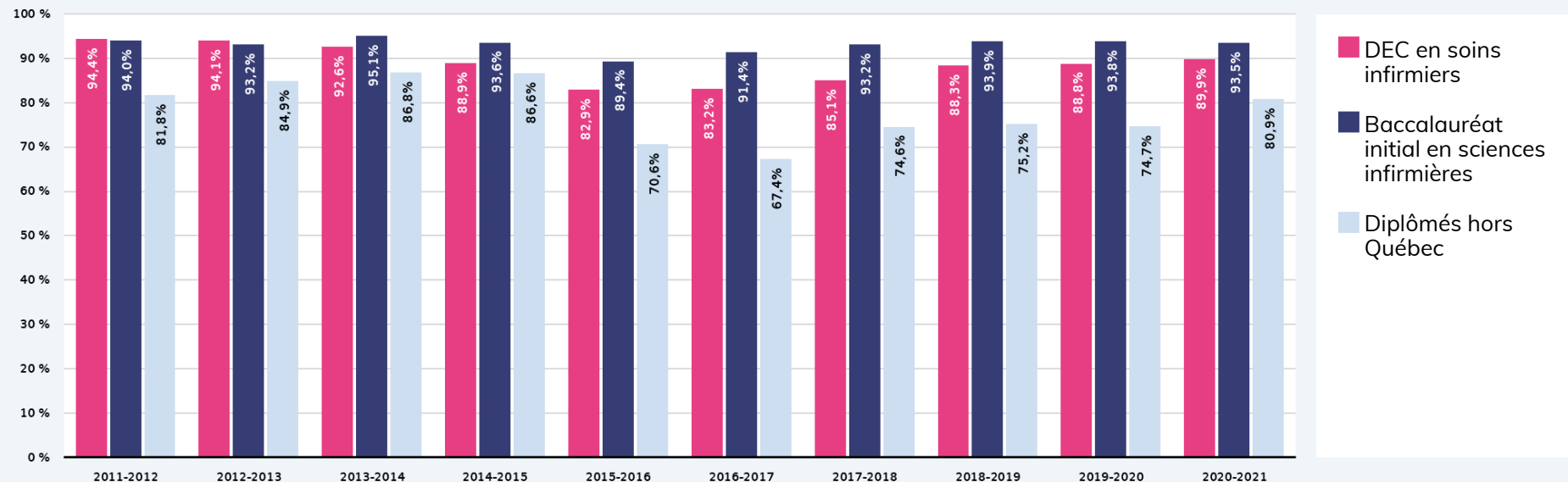
En ce qui a trait à la relève diplômée du Québec, la diminution du taux d'intégration sur le marché du travail s'observe plutôt du côté des titulaires d'un DEC en soins infirmiers. Ce taux qui dépassait 94 % jusqu'en 2012-2013 a diminué rapidement au cours des trois années suivantes pour se situer autour de 83 % pour la relève de 2015-2016 et de 2016-2017.

Le taux d'intégration de la relève formée au niveau collégial est remonté par la suite, mais il atteignait à peine 90 % en 2020-2021. Bien que l'écart se rétrécisse entre les titulaires du baccalauréat initial et ceux du DEC, on note toujours une différence de près de 4 points de pourcentage en faveur de la relève formée au niveau universitaire.

Quant aux infirmières et infirmiers formés à l'extérieur du Québec, leur intégration sur le marché du travail a fortement fluctué au cours des dix dernières années. La tendance suit néanmoins celle observée chez la relève titulaire d'un DEC, avec un creux atteint en 2016-2017 à 67,4 % et une remontée dans les années subséquentes. Le taux d'intégration des diplômés hors Québec est remonté au-dessus de 80 % en 2020-2021.

Graphique 6

Proportion des titulaires de permis ayant un emploi au Québec au 31 mars de l'année d'obtention du permis, selon la formation initiale, de 2011-2012 à 2020-2021



IPS, pratique avancée et droit de prescrire

Évolution du nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ

Au 31 mars 2021, 842 infirmières praticiennes spécialisées et infirmiers praticiens spécialisés (IPS) étaient inscrits au Tableau de l'OIIQ. Au cours des dix dernières années, le nombre d'IPS a augmenté de 465 %. Rappelons que les 17 premières IPS ont obtenu leur certification de spécialiste en 2006-2007, soit il y a près de 15 ans. La croissance a été lente mais graduelle dans les années suivantes et, comme on peut le constater au graphique 7 ci-dessous, le rythme s'est vraiment accéléré au cours des deux dernières années, alors que l'on compte quelque 150 IPS de plus par an.

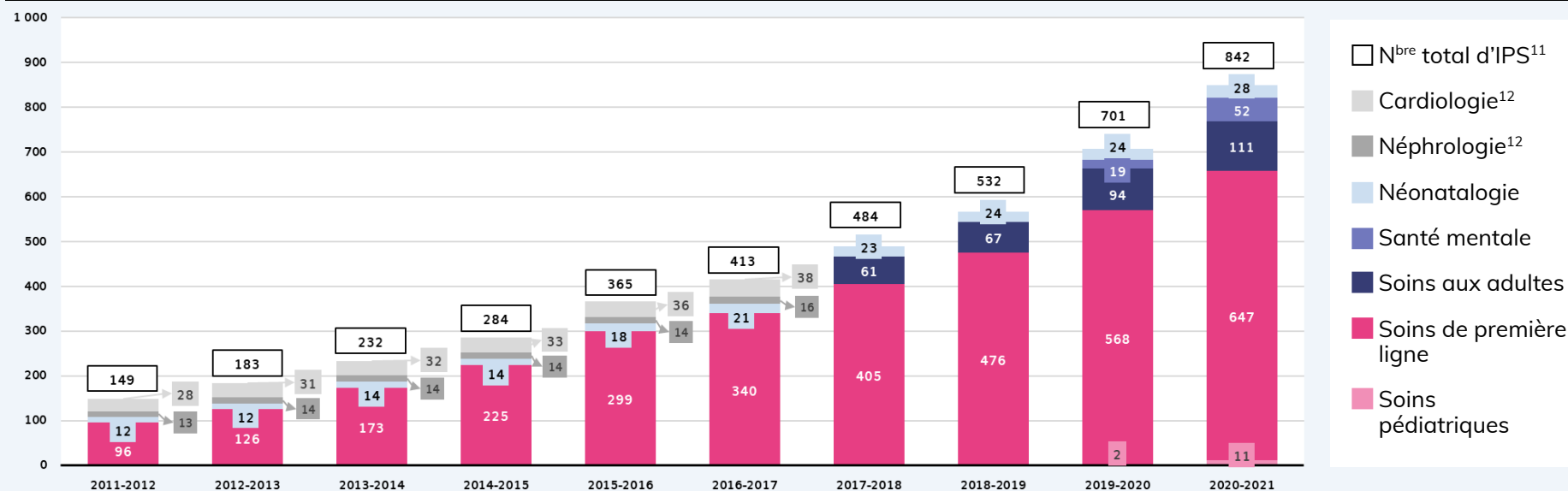
La majorité des IPS est spécialisée en soins de première ligne et c'est dans cette spécialité qu'on enregistre la plus forte croissance. Les IPS en soins de première ligne représentent autour de 80 % des IPS, selon l'année, mais cette proportion a tendance à diminuer depuis les deux dernières années. En effet, on note une augmentation du nombre d'IPS en soins aux adultes

(qui a remplacé les spécialités en cardiologie et en néphrologie depuis mars 2018) ainsi que dans les deux autres nouvelles spécialités que sont la santé mentale et les soins pédiatriques qui comptaient 52 et 11 IPS, respectivement, au 31 mars 2021. On souligne que parmi les 842 IPS détenant une inscription au Tableau, presque la totalité, soit 827 (98,2 %) avaient un emploi au Québec au 31 mars 2021 (voir graphique 14, page 19).

Par ailleurs, notons qu'au 31 mars 2021, un peu plus de 550 infirmières et infirmiers étaient inscrits dans un programme de formation pour devenir IPS ou étaient admissibles à l'examen de certification. Lorsque les résultats de l'examen de certification de novembre 2021 seront connus dans les semaines suivant la publication de ce rapport, la barre des 1 000 IPS devrait être dépassée.

Graphique 7

Nombre d'IPS détenant une inscription au Tableau de l'OIIQ, par spécialité, de 2011-2012 à 2020-2021



11 Le nombre total d'IPS détenant une inscription au Tableau ne correspond pas à la somme des IPS dans chaque spécialité, puisque les IPS qui sont titulaires de plus d'un certificat de spécialiste apparaissent dans chacune de leurs spécialités. En 2020-2021, sept IPS ont deux spécialités.

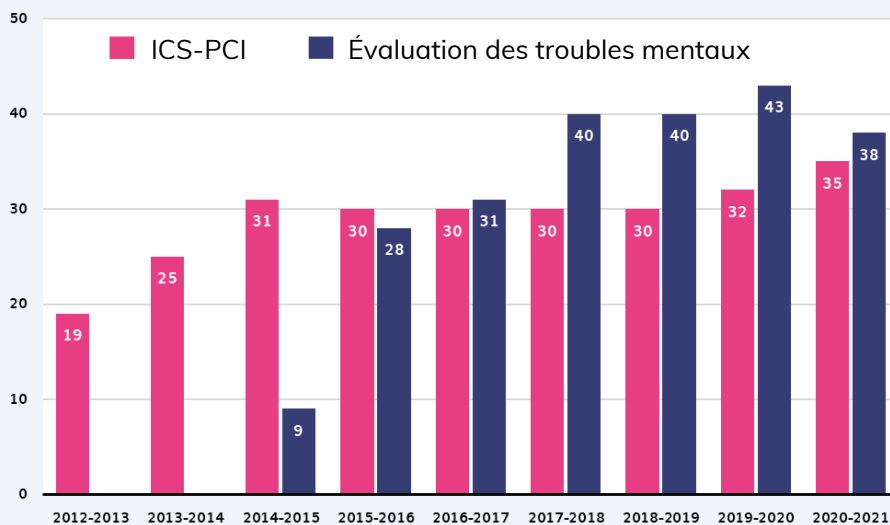
12 Ces deux spécialités ont été remplacées par la spécialité en soins aux adultes en mars 2018.

Prévention et contrôle des infections et évaluation des troubles mentaux

En 2012-2013, l'OIIQ a délivré les premiers certificats de spécialiste à 19 infirmières cliniciennes spécialisées et infirmiers cliniciens spécialisés en prévention et contrôle des infections (ICS-PCI). Leur nombre a atteint 35 en 2020-2021 (voir graphique 8 ci-dessous) et il s'agit de la seule spécialité créée à ce jour pour les ICS.

Par ailleurs, depuis 2014-2015, l'OIIQ délivre des attestations à des infirmières et infirmiers qui détiennent la formation universitaire et l'expérience clinique requises pour évaluer les troubles mentaux (à l'exception du retard mental)¹³. Le graphique 8 montre que 38 membres détenaient une telle habilitation en 2020-2021, exclusion faite des IPS en santé mentale qui peuvent également procéder à cette activité réservée.

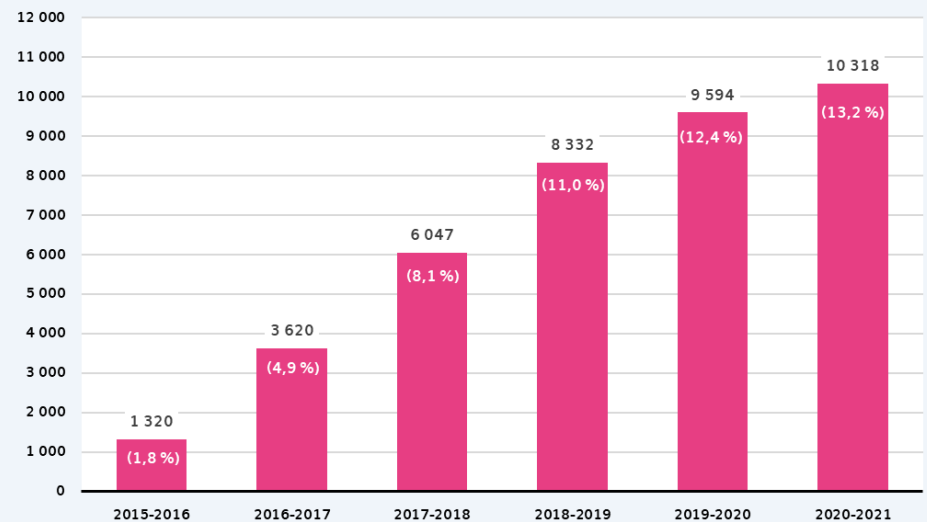
Graphique 8
Nombre d'ICS-PCI et nombre de membres habilités à évaluer les troubles mentaux, de 2012-2013 à 2020-2021



Membres autorisés à exercer des activités de prescription

En janvier 2016 entré en vigueur le règlement¹⁴ permettant à des membres de l'OIIQ de prescrire dans les domaines des soins de plaies, de la santé publique et des problèmes de santé courants. Dès la fin de l'année, soit en à peine trois mois, 1 320 infirmières et infirmiers avaient obtenu un numéro de prescripteurs, comme le montre le graphique 9. Le déploiement du droit de prescrire s'est poursuivi avec l'ajout d'en moyenne 2 300 nouveaux prescripteurs au cours des trois années suivantes. Bien que le rythme ralentisse depuis les deux dernières années, l'OIIQ compte maintenant un peu plus de 10 300 prescripteurs, soit 13,2 % des membres. Rappelons que seuls les membres répondant aux exigences de ce règlement, notamment celle de détenir un baccalauréat en sciences infirmières, peuvent obtenir un numéro de prescripteur.

Graphique 9
Nombre et proportion de membres autorisés à faire des activités de prescription, de 2015-2016 à 2020-2021



¹³ Conformément au Règlement sur la formation et l'expérience clinique requises des infirmières pour l'évaluation des troubles mentaux (RLRQ, chapitre I-8, r. 15.1).

¹⁴ Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par une infirmière et un infirmier (RLRQ, chapitre M-9, a. 19, 1^{er} al., parag. b).

Effectif infirmier exerçant la profession au Québec

Évolution du nombre d'infirmières et infirmiers ayant un emploi au Québec

Au 31 mars 2021, 74 467 infirmières et infirmiers avaient un emploi principal au Québec, soit une croissance de 1,9 % par rapport à 2019-2020. Comme l'indique le graphique 10, l'effectif a été en croissance constante au cours des dix dernières années. Les données historiques de l'OIIQ révèlent d'ailleurs que cette situation a cours depuis 20 ans. On observe toutefois que le taux de croissance a été le plus élevé au cours des deux dernières années, dépassant même les 2 % en 2019-2020. Le taux de croissance annuelle moyen pour les dix dernières années est de 1,1 %.

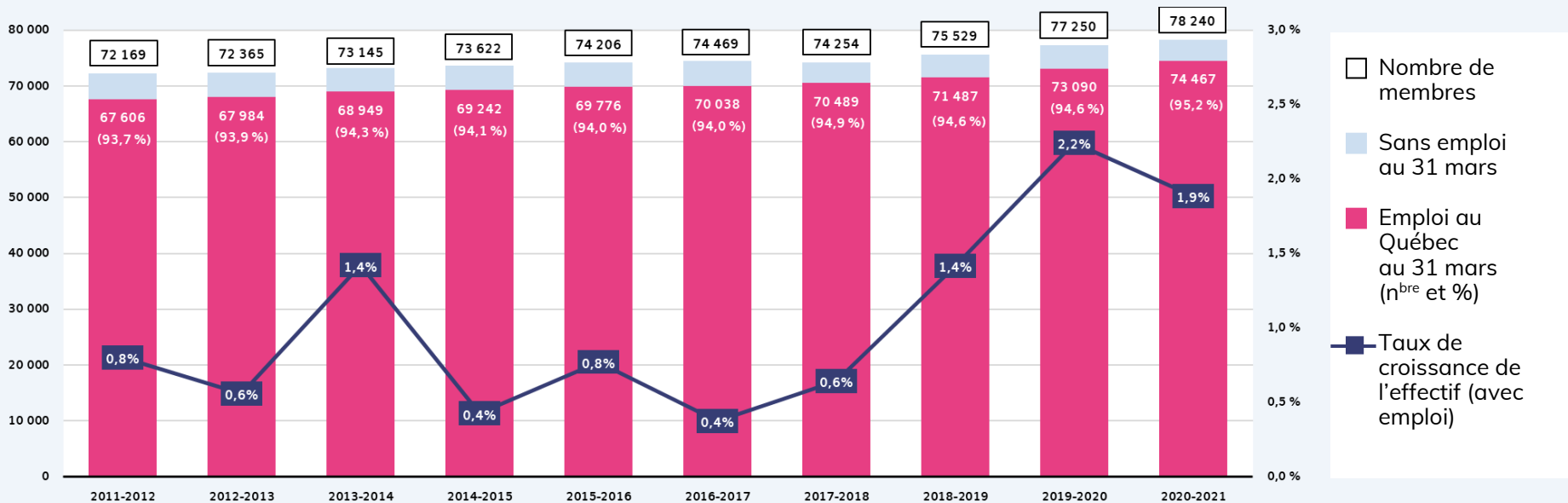
Le graphique 10 montre également que la proportion des membres qui exercent la profession au Québec (parmi l'ensemble des membres actifs)

est en hausse. Cette proportion, qui atteignait 95,2 % en 2020-2021, a augmenté de 1,5 point de pourcentage au cours des dix dernières années. On peut donc affirmer que la profession infirmière connaît une situation de plein emploi au Québec.

À noter que les membres qui n'ont pas d'emploi au 31 mars, ce qui correspond à la fin de la période d'inscription au Tableau, sont en grande partie des membres qui ont pris leur retraite au cours de l'année; ces personnes demeurent toutefois inscrites au Tableau jusqu'à la fin de l'année, puisque l'inscription est annuelle.

Graphique 10

Nombre de membres inscrits au Tableau¹⁵, nombre et proportion de membres ayant un emploi au Québec au 31 mars et taux de croissance, de 2011-2012 à 2020-2021



15 Comprend seulement les membres actifs, exclusion faite des membres inactifs et des membres qui ont obtenu un droit d'exercice limité pour participer à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants

Parmi les 74 467 infirmières et infirmiers ayant un emploi au Québec au 31 mars 2021, la majorité, soit quelque 65 300 (87,7 %), exerce des fonctions cliniques en soins directs aux clients¹⁶. Cela représente 7,62 infirmières et infirmiers pour 1 000 habitants. Ce taux n'a enregistré que de légères fluctuations au cours des dix dernières années, mais la tendance est généralement à la hausse, comme le montre le graphique 11 ci-dessous. Rappelons que la population du Québec a enregistré une croissance de 7,1 % au cours des dix dernières années, comparativement à une croissance de 10,4 % pour l'effectif infirmier.

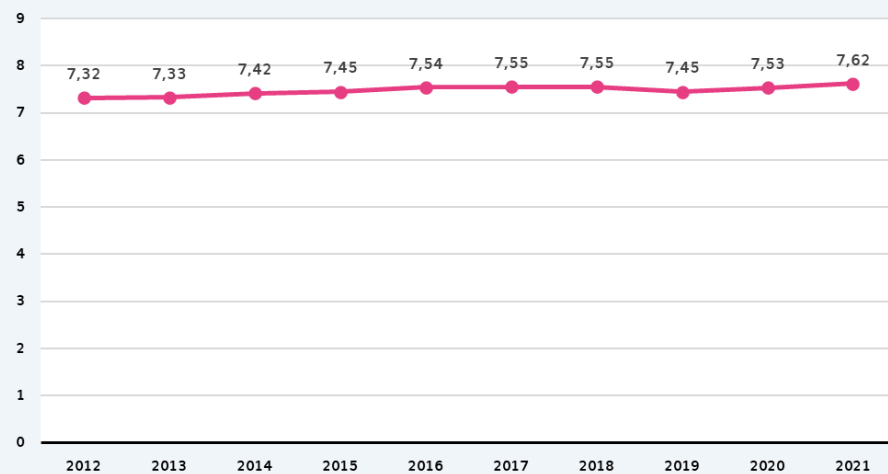
Le taux d'infirmières et infirmiers pour 1 000 habitants se compare favorablement avec celui enregistré dans le reste du Canada, qui se situe à 7,02 en 2020 ; en Ontario, ce taux est de 6,32¹⁷.

Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants

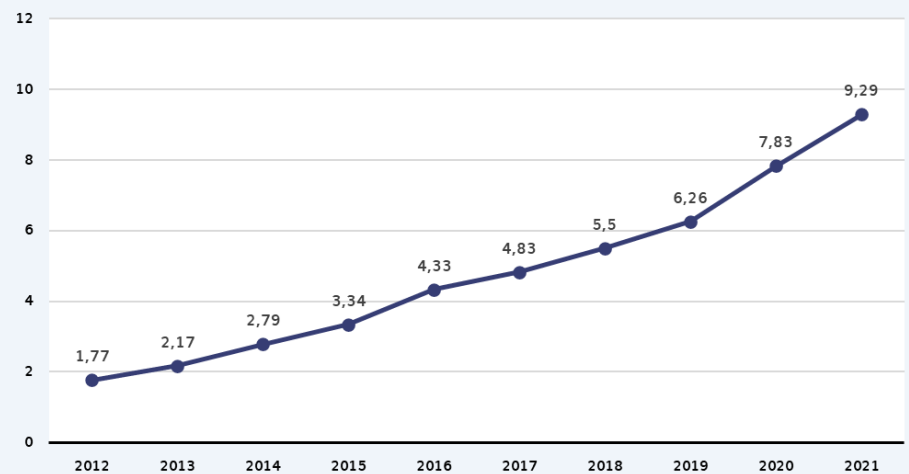
En ce qui a trait uniquement aux IPS, on en compte 797 (95 %) qui exercent des fonctions cliniques en soins directs aux clients. Cela représente 9,29 IPS pour 100 000 habitants. Comme l'indique le graphique 12 ci-dessous, cet indicateur a enregistré une forte croissance au cours des dix dernières années, puisqu'une centaine d'infirmières et infirmiers, en moyenne par an, obtiennent leur certificat de spécialiste (voir graphique 7, page 14).

Toutefois, le Québec accuse un retard sur le reste du Canada où le nombre d'IPS pour 100 000 habitants atteint 18,4 ; dans la province voisine de l'Ontario, ce taux est de 22,9 (ICIS, 2021). Rappelons que le gouvernement du Québec maintient toujours une cible de 2 000 IPS pour 2025, ce qui permettrait au Québec d'atteindre un taux d'IPS par 100 000 habitants comparable à celui de l'Ontario.

Graphique 11
Nombre d'infirmières et infirmiers en soins directs pour 1 000 habitants au 31 mars, de 2012 à 2021



Graphique 12
Nombre d'IPS en soins directs pour 100 000 habitants au 31 mars, de 2012 à 2021



¹⁶ Les autres infirmières et infirmiers exercent des fonctions de gestion, d'enseignement ou de recherche. Pour des données détaillées concernant les diverses fonctions exercées par l'effectif infirmier, les lecteurs peuvent consulter les tableaux de données Excel téléchargeables sur [cette page](#) (voir onglet « 2. Effectif prov. – exercice »).

¹⁷ Institut canadien d'information sur la santé. *Le personnel infirmier au Canada, 2020* — tableaux de données. Ottawa, ON : ICIS; 2021. Ces taux ont été calculés en incluant les infirmières et infirmiers praticiens ainsi que les infirmières et infirmiers psychiatriques autorisés (provinces de l'Ouest), pour les provinces dont les données sont disponibles.

Évolution du taux d'emploi à temps complet

Le graphique 13 montre que la proportion des infirmières et infirmiers qui déclarent travailler à temps complet¹⁸ a atteint 64,4 % en 2020-2021, soit le taux le plus élevé enregistré à ce jour. Cette proportion était demeurée plus ou moins stable jusqu'en 2018-2019, variant entre 58 et 60 %; toutefois, elle a enregistré une augmentation de plus de 4 points de pourcentage au cours des deux dernières années.

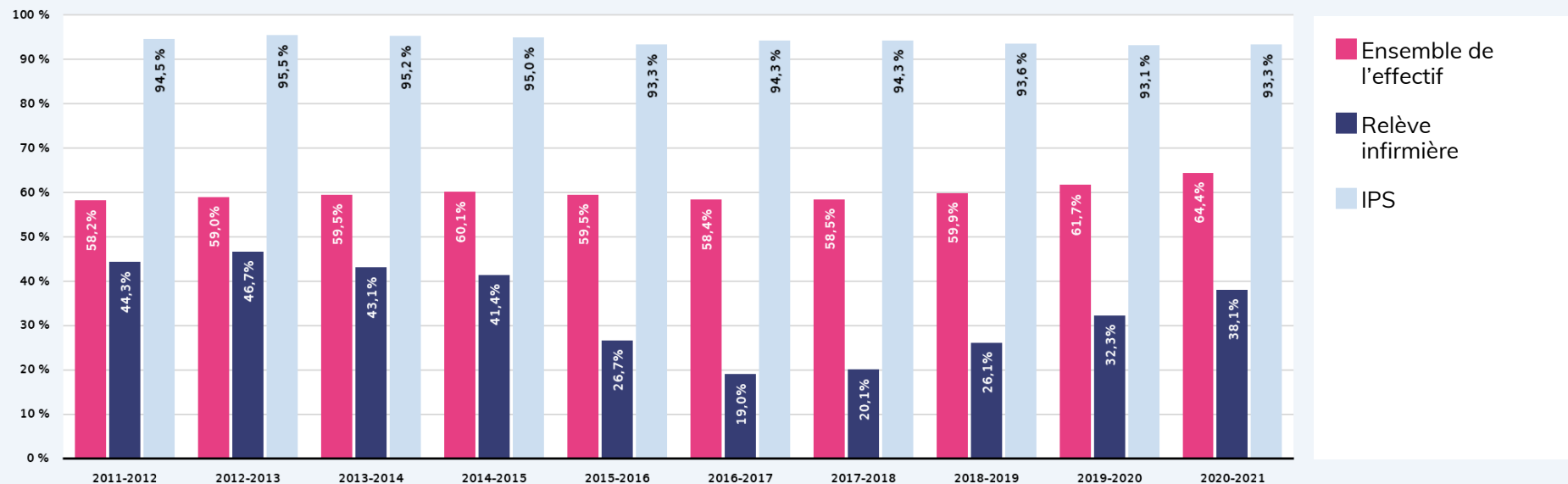
Quant à la relève infirmière¹⁹, on note que le taux d'emploi à temps complet a connu d'importantes fluctuations au cours de la dernière décennie. Presque la moitié (46,7 %) des infirmières et infirmiers qui ont fait leur entrée sur

le marché du travail en 2012-2013 travaillaient à temps complet; quatre ans plus tard, seulement 19 % de la relève de 2016-2017 travaillait à temps complet, soit à peine une ou un sur cinq. Toutefois, la situation s'améliore depuis et, en 2020-2021, ce sont 38,1 % des nouvelles recrues qui travaillaient à temps complet.

Enfin, pour les IPS, la situation est toute autre. En effet, la très grande majorité des IPS, soit au moins neuf sur dix, travaillent à temps complet. Cette proportion demeure stable, bien qu'on note une légère tendance à la baisse.

Graphique 13

Proportion de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS qui travaillent à temps complet, de 2011-2012 à 2020-2021



18 Cette donnée est basée sur la déclaration des membres lors de leur inscription au Tableau. Il est possible, dans certains cas, que des membres répondent à cette question en fonction du nombre réel d'heures travaillées, plutôt qu'en fonction du statut d'emploi qui leur est attribué.

19 La relève infirmière fait référence aux infirmières et infirmiers qui ont obtenu leur permis au cours de l'année.

Secteurs d'emploi en 2020-2021

La grande majorité des infirmières et infirmiers, soit 84,5 %, exerçaient la profession dans le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) au 31 mars 2021. Le graphique 14 montre que cette proportion est nettement plus élevée si on tient compte seulement de la relève infirmière, soit 94,6 %, de même que pour les IPS, soit 91,3 %. Soulignons que les infirmières cliniciennes et infirmiers cliniciens de même que les IPS qui sont affectés dans des groupes de médecine de famille (GMF), mais qui ont comme employeur un établissement public (CISSS ou CIUSSS) sont comptés dans le RSSS.

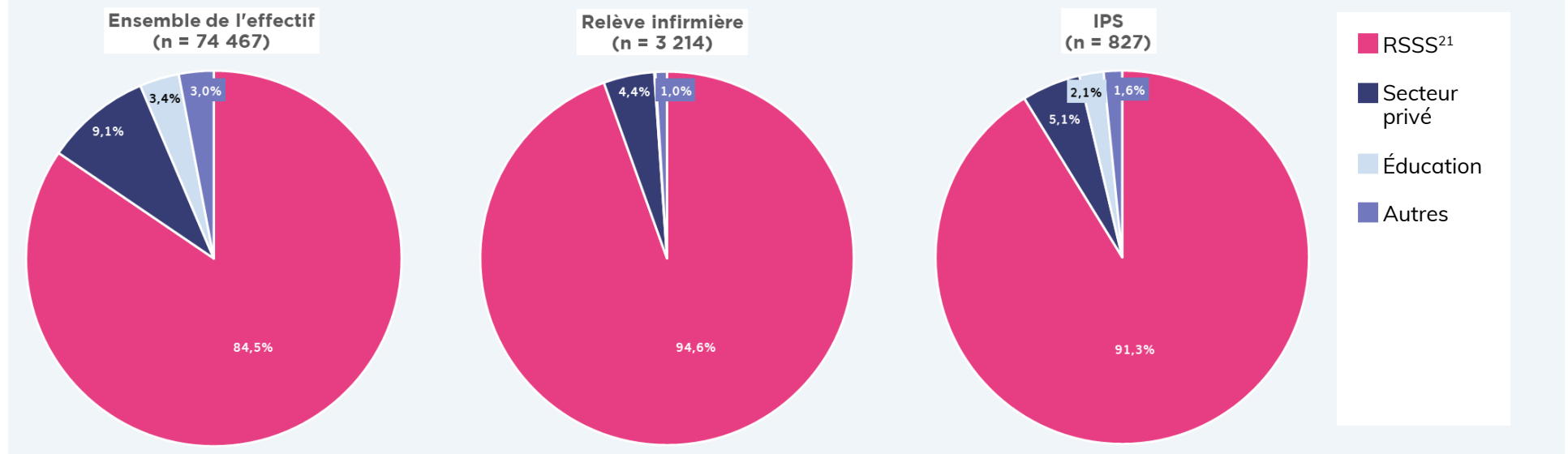
Parallèlement, la proportion de la relève infirmière ou des IPS qui travaillaient dans le secteur privé est inférieure à celle observée pour l'ensemble de l'effectif. En effet, 9,1 % de l'effectif travaillait dans le secteur privé, comparativement à 4,4 % pour la relève et 5,1 % pour les IPS. Près du tiers

des infirmières et infirmiers du secteur privé est embauchée par une agence de placement de personnel (même si ces personnes sont souvent affectées dans des établissements du réseau). Il y a aussi des infirmières et infirmiers qui travaillent dans des cliniques médicales (autres que GMF), de soins infirmiers ou d'autres types de soins, des résidences privées pour personnes âgées (RPA), des pharmacies, etc.²⁰

Quant au secteur de l'éducation, il embauchait 3,4 % de l'effectif ; cette proportion est de 2,1 % pour les IPS. Il s'agit principalement d'infirmières et infirmiers qui enseignent au cégep ou à l'université dans des programmes de formation infirmière ou à d'autres catégories de soignants. Enfin, 3 % de l'effectif exerçait la profession dans des organismes communautaires ou à but non lucratif, ainsi que dans des organismes publics autres que le réseau de la santé (secteur « Autres »).

Graphique 14

Répartition de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS selon le secteur d'emploi, au 31 mars 2021



20 Des données détaillées concernant les catégories d'employeur de l'effectif infirmier sont disponibles dans les tableaux Excel téléchargeables sur [cette page](#) (voir onglet « 2. Effectif prov. – exercice »). Ces données présentent également l'évolution de la situation au cours des dix dernières années.

21 Le RSSS comprend les établissements publics (CISSS, CIUSSS, CHU et établissements desservant une population nordique et autochtone de juridiction provinciale) ainsi que les établissements privés conventionnés et privés non conventionnés qui exploitent une des missions du réseau, principalement l'hébergement et les soins de longue durée (CHSLD).

Évolution de l'effectif infirmier dans le réseau de la santé et des services sociaux

Comme illustré à la page précédente, 84,5 % de l'effectif infirmier travaillait dans le réseau de la santé et des services sociaux en 2020-2021. Le graphique 15 ci-dessous indique que cette proportion a enregistré une rapide augmentation au début de la dernière décennie; en effet, la proportion de l'effectif dans le RSSS est passée de 82,8 % en 2011-2012 à 84,4 % en 2015-2016. Depuis, elle se maintient juste sous les 85 %.

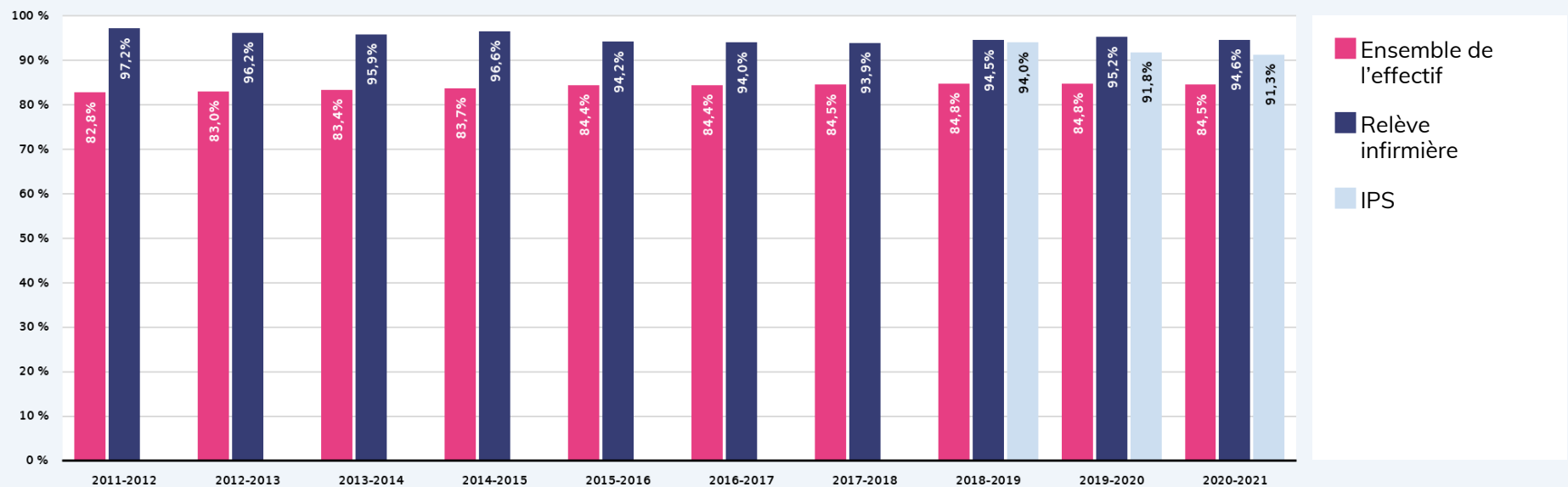
Pour la relève infirmière, cette proportion est nettement plus élevée. En effet, presque la totalité des infirmières et infirmiers qui deviennent membres de la profession commencent leur carrière dans le réseau. Leur proportion dépassait les 96 % jusqu'en 2014-2015, mais descend à 94 % pour les trois

années suivantes. Depuis 2018-2019, autour de 95 % des infirmières et infirmiers de la relève sont embauchés dans le réseau de la santé.

La proportion des IPS qui travaillent dans le réseau de la santé est également plus élevée comparativement à l'ensemble de l'effectif; en 2018-2019, elle atteignait 94 %²². Toutefois, cette proportion est descendu sous les 92 % pour les deux années suivantes. Cette diminution peut s'expliquer par un nombre grandissant d'IPS exerçant principalement dans le milieu universitaire afin de former les futures IPS, dont le nombre est également en croissance. En effet, les universités ont augmenté leurs places d'accueil dans leurs programmes de formation IPS afin, notamment, d'atteindre la cible de 2 000 IPS pour 2025.

Graphique 15

Proportion de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS ayant un emploi principal dans le RSSS, de 2011-2012 à 2020-2021



22 Vu le petit nombre d'IPS avant 2018-2019 (moins de 500) et les difficultés d'identifier clairement l'employeur considérant le nombre élevé d'IPS en GMF, les données sur le secteur d'emploi des IPS sont disponibles seulement pour les trois dernières années.

Domaines de pratique en 2020-2021

Au 31 mars 2021, la moitié de l'effectif infirmier exerçait la profession dans le domaine des soins généraux et spécialisés, ce qui comprend notamment, la médecine, la chirurgie, les soins en gériatrie et de longue durée, la périnatalité, l'oncologie, la pédiatrie et les soins ambulatoires²³. Le graphique 16, montre qu'une majorité de la relève infirmière de 2020-2021, soit 73 %, a commencé sa pratique dans ces domaines. Pour les IPS, il s'agit du deuxième domaine en importance, avec 13,2 % des IPS, soit des IPS en soins aux adultes ou en soins pédiatriques.

Quant aux soins critiques (urgence et soins intensifs), on observe sensiblement la même proportion chez l'ensemble de l'effectif que chez la relève, soit 15,3 % et 14,9 %, respectivement. Seulement 3,7 % des IPS exerçaient en soins critiques, principalement les IPS en néonatalogie.

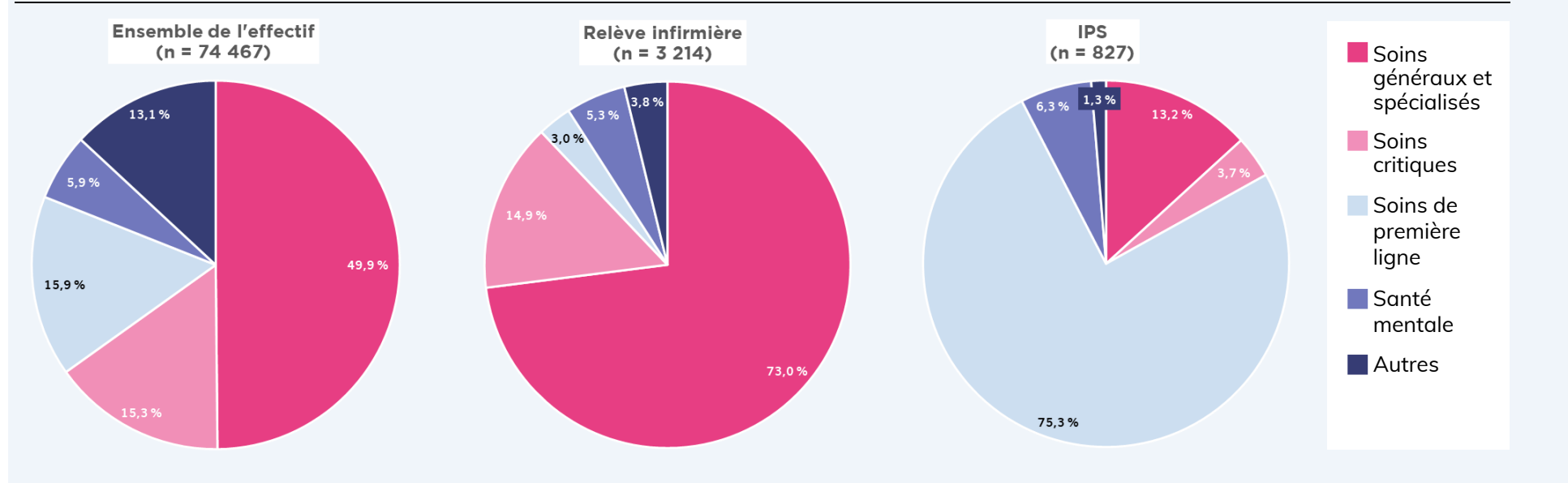
La proportion de l'ensemble de l'effectif qui exerçait en soins de première ligne est à peine plus élevée qu'en soins critiques, soit 15,9 %. Toutefois,

cette proportion était nettement plus basse pour la relève et n'atteignait que 3 %. Rappelons que les connaissances requises pour prodiguer des soins dans la communauté ou de proximité sont acquises dans la formation universitaire. Quant aux IPS, comme une grande majorité est spécialisée en soins de première ligne (voir graphique 7, page 14), trois IPS sur quatre (75,3 %) exerçaient dans ce domaine.

Les soins en santé mentale occupaient quant à eux 5,9 % de l'effectif en 2020-2021; cette proportion est similaire pour la relève et pour les IPS.

Enfin, 13,1 % de l'effectif exerçait dans d'autres domaines de soins, notamment les soins palliatifs et de fin de vie, la santé et sécurité au travail, la prévention et le contrôle des infections et la santé publique. Très peu d'infirmières et infirmiers de la relève ou d'IPS exerçaient dans ces domaines.

Graphique 16
Répartition de l'ensemble de l'effectif infirmier, de la relève infirmière et des IPS selon le domaine de pratique, au 31 mars 2021



23 Des données détaillées concernant les domaines de pratique de l'effectif infirmier sont disponibles dans les tableaux Excel téléchargeables sur [cette page](#) (voir onglet « 2. Effectif prov. – exercice »). Ces données présentent également l'évolution de la situation au cours des dix dernières années.

Données démographiques

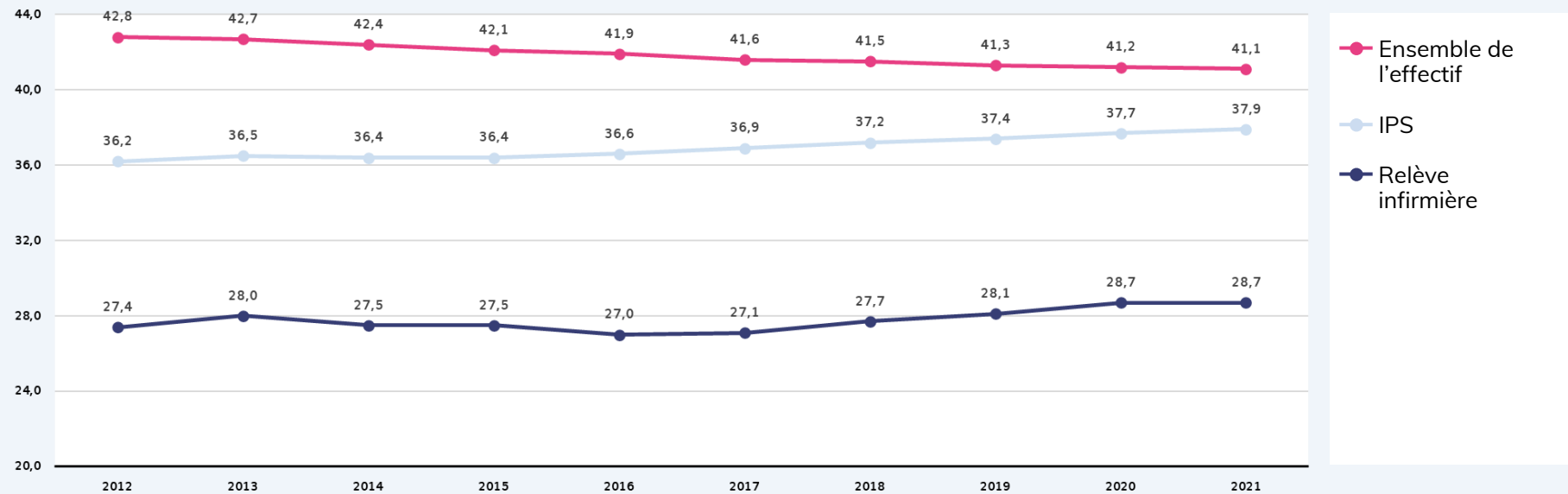
Âge moyen

Au 31 mars 2021, les infirmières et infirmiers qui exerçaient la profession au Québec étaient âgés de 41,1 ans, en moyenne. Le graphique 17 montre que l'âge moyen de l'effectif a diminué de presque deux ans au cours des dix dernières années ; il était de 42,8 ans au 31 mars 2012. Rappelons que l'âge moyen a atteint et maintenu un sommet de 43 ans à partir de 2004 jusqu'en 2011.

On observe un phénomène contraire pour les IPS : leur âge moyen était de 37,7 ans au 31 mars 2021, en hausse de presque trois ans depuis 2015. À noter que les IPS ont en moyenne 34 ans lorsqu'elles ou ils obtiennent leur certificat de spécialiste, mais cet âge peut varier entre 25 et 64 ans (données non illustrées) et on ne note pas de tendance à la hausse ni à la baisse chez les nouvelles et nouveaux IPS.

Quant à la relève infirmière de 2020-2021, ces personnes étaient âgées de 28,7 ans, en moyenne, au 31 mars 2021. Avec leurs prédécesseurs, soit la relève de 2019-2020, il s'agit des deux cohortes de relève infirmière les plus âgées des dix dernières années. Le graphique 17 montre que l'âge moyen de la relève a connu des fluctuations au cours de la dernière décennie, mais la tendance semble à la hausse. Rappelons que les infirmières et infirmiers qui sont entrés dans la profession avant 2000 avaient, en moyenne, un peu moins de 24 ans à l'obtention de leur permis. C'est surtout à compter des années 1990 que l'âge moyen à l'entrée dans la profession a augmenté, ce qui s'explique par le fait que, pour un nombre grandissant de personnes, le choix de la profession infirmière correspond à une réorientation de carrière ou à un retour sur le marché du travail. Aussi, le nombre grandissant de diplômés hors Québec, qui parfois sont infirmières ou infirmiers depuis plusieurs années, contribue à faire augmenter l'âge moyen de la relève.

Graphique 17
Âge moyen au 31 mars de l'ensemble de l'effectif, de la relève infirmière et des IPS, de 2012 à 2021



Tranches d'âge

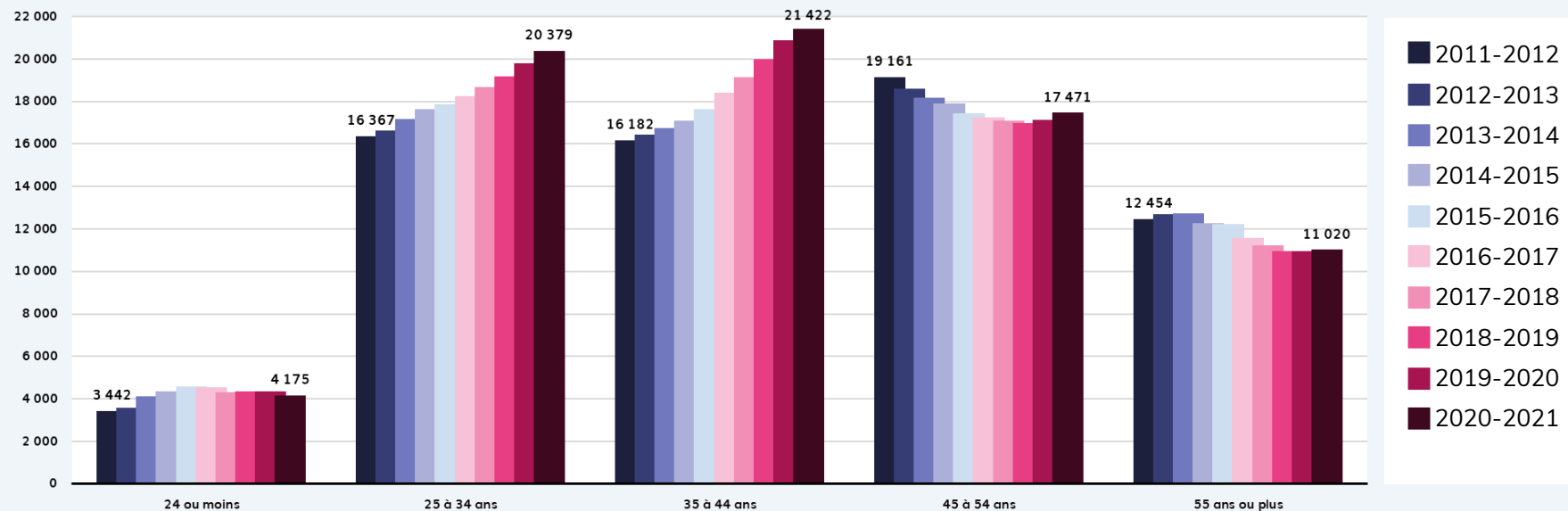
Le graphique 18 ci-dessous illustre clairement l'augmentation graduelle, au cours des dix dernières années, du nombre d'infirmières et infirmiers dans la tranche des 25 à 34 ans et celle des 35 à 44 ans et la diminution parallèle chez les 45 à 54 ans et les 55 ans ou plus. On note toutefois une légère remontée du nombre d'infirmières et infirmiers âgés de 45 à 54 ans au cours des deux dernières années.

Ainsi, le sommet de la pyramide des âges de l'effectif infirmier en 2020-2021 se trouvait résolument dans la tranche des 35 à 44 ans, avec 21 422 infirmières et infirmiers, soit 29 % de l'effectif. Il y a dix ans, en 2011-2012, le sommet de la pyramide était dans la tranche des 45 à 54 ans, avec 19 161 infirmières et infirmiers, soit 28 % de l'effectif. En 2020-2021, les 17 471 membres âgés de 45 à 54 ans représentaient seulement 23 % de l'effectif.

Du côté des plus âgés, on note que la diminution du nombre d'infirmières et infirmiers âgés de 55 ans ou plus s'est stabilisée depuis les trois dernières années. Les membres dans cette tranche d'âge, au nombre de 11 020 en 2020-2021, représentaient 15 % de l'effectif, comparativement à une proportion de 18 % il y a dix ans. Quant aux plus jeunes, leur nombre est stable depuis quelques années ; les 4 175 infirmières et infirmiers âgés de 24 ans ou moins représentaient 6 % de l'effectif.

Cette transformation de la pyramide des âges est le résultat du nombre élevé de départs à la retraite, particulièrement autour de 2012-2013 à 2017-2018 (voir graphique 2, page 9), combiné à l'arrivée en nombre massif d'infirmières et infirmiers de la relève (voir graphique 4, page 11).

Graphique 18
Tranches d'âge de l'effectif infirmier, de 2011-2012 à 2020-2021



Proportion des hommes

En 2020-2021, les infirmiers représentaient 11,6 % de l'ensemble de l'effectif infirmiers. Le graphique 19 montre que cette proportion a enregistré une lente mais constante augmentation au cours des dix dernières années ; la croissance totalise 1,6 point de pourcentage.

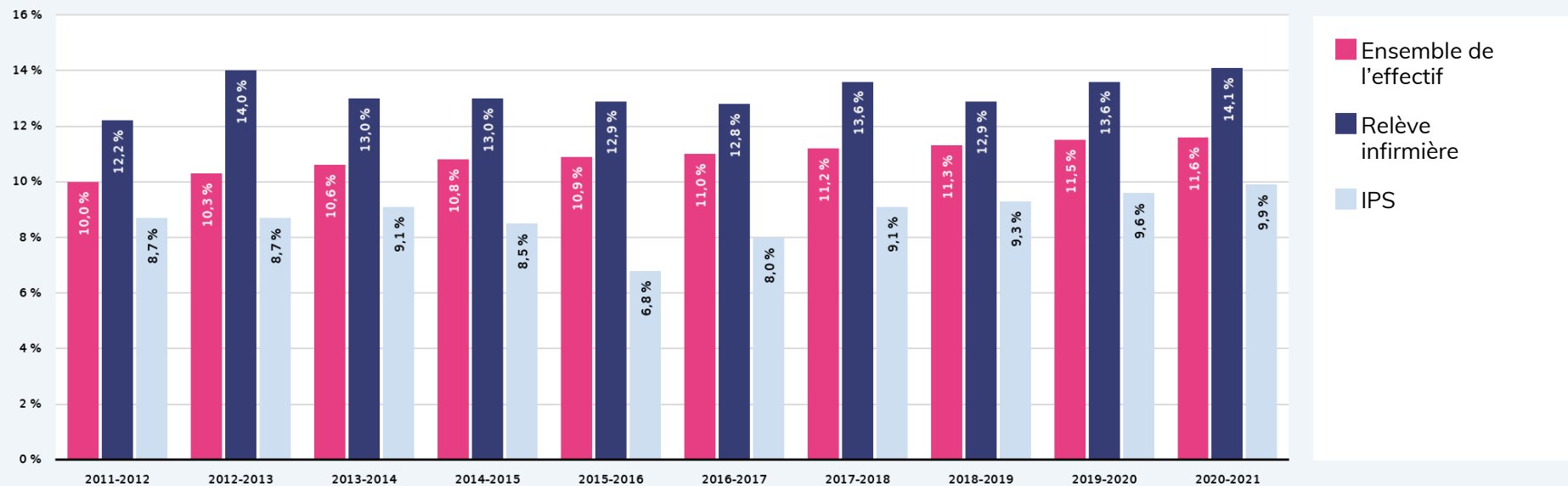
En ce qui a trait à la relève infirmière, la proportion des hommes est un peu plus élevée et varie autour de 12 à 14 %, selon l'année, ce qui contribue à la croissance graduelle de la proportion des infirmiers au sein de la profession. Cette proportion s'élevait à 14,1 % en 2020-2021, soit le point le plus élevé des dix dernières années, mais n'était que de 12,2 % en 2011-2012. La proportion des hommes parmi la relève a connu d'importantes fluctuations depuis que ces derniers ont été admis légalement dans la profession en 1970 : elle a atteint 15 % vers la fin des années 1980, mais est redescendue sous les 10 % de 2002-2003 à 2005-2006 (données non illustrées).

Quant aux IPS, la proportion des hommes peine à atteindre les 10 %. Après un creux de 6,8 % en 2015-2016, on note une tendance à la hausse et la proportion des IPS de sexe masculin se maintient à plus de 9 % depuis les quatre dernières années.

Les données colligées dans la déclaration annuelle au moment de l'inscription au Tableau relèvent certaines différences entre les infirmières et les infirmiers. Par exemple, les infirmiers sont plus nombreux que leurs consœurs, en proportion, à exercer dans le domaine des soins critiques, soit 21 % contre 15 %, ou en santé mentale, soit 11 % contre 5 %. Parallèlement, les infirmières sont plus nombreuses que leurs confrères à exercer en soins de première ligne, soit 17 % contre 10 %. Enfin, le taux d'emploi à temps complet est plus élevé chez les infirmiers, soit 70 %, comparativement à 64 % chez les infirmières.

Graphique 19

Proportion des hommes parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, la relève infirmière et les IPS, de 2011-2012 à 2020-2021



Formation universitaire

Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières

En 2020-2021, la moitié de l'effectif titulaire d'un baccalauréat a été presque atteinte, avec exactement 49,9 % des infirmières et infirmiers qui étaient titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme de cycle supérieur en sciences infirmières. Cette proportion a été en augmentation constante au cours des dix dernières années et la croissance totalise 15 points de pourcentage.

On note, au graphique 20, que la croissance de la proportion des titulaires d'un baccalauréat semble s'accélérer à compter de 2016-2017 qu'au cours des années précédentes, exception faite de 2013-2014 : c'est lors de cette année que la formation initiale des infirmières et infirmiers diplômés de France a été reconnue équivalente au baccalauréat, notamment pour l'accès aux postes d'infirmière clinicienne et infirmier clinicien. Puis, la croissance s'accélère par suite de l'augmentation du taux de poursuite des études universitaires chez la relève infirmière (voir page suivante). En effet, chaque année à compter de 2016-2017, plus de 2 000 infirmières et

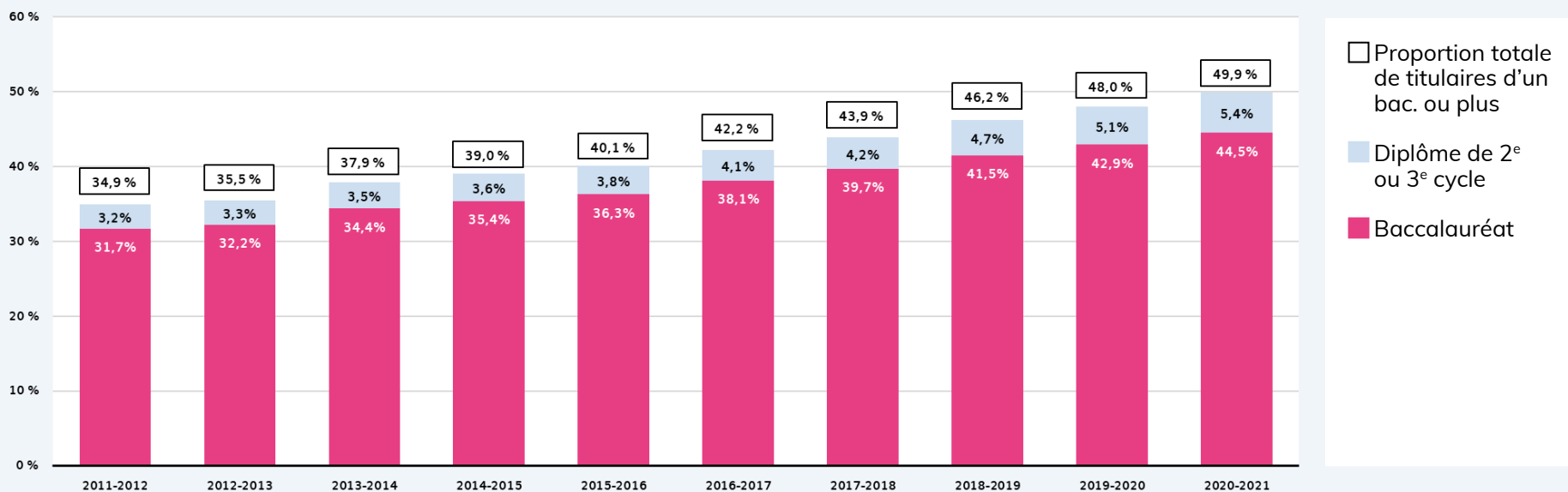
infirmiers qui étaient titulaires d'un DEC terminent leur baccalauréat en sciences infirmières.

Si on tient compte seulement des diplômes de 2^e ou 3^e cycle en sciences infirmières, la proportion de l'effectif titulaire d'un tel diplôme est passée de 3,2 % à 5,4 % au cours des dix dernières années. L'augmentation importante du nombre d'IPS, qui ont une formation de niveau maîtrise, explique en partie cette croissance.

Par ailleurs, d'autres données non illustrées au graphique 20 indiquent que 13,5 % des infirmières et infirmiers ont fait des études universitaires dans un autre domaine que les sciences infirmières, notamment en administration, en éducation, en santé communautaire, etc. Si on tient compte de tous les domaines d'études, 9,6 % de l'effectif, au total, est titulaire d'un diplôme de cycle supérieur.

Graphique 20

Proportion de titulaires d'un baccalauréat en sciences infirmières parmi l'ensemble de l'effectif infirmier, de 2011-2012 à 2020-2021



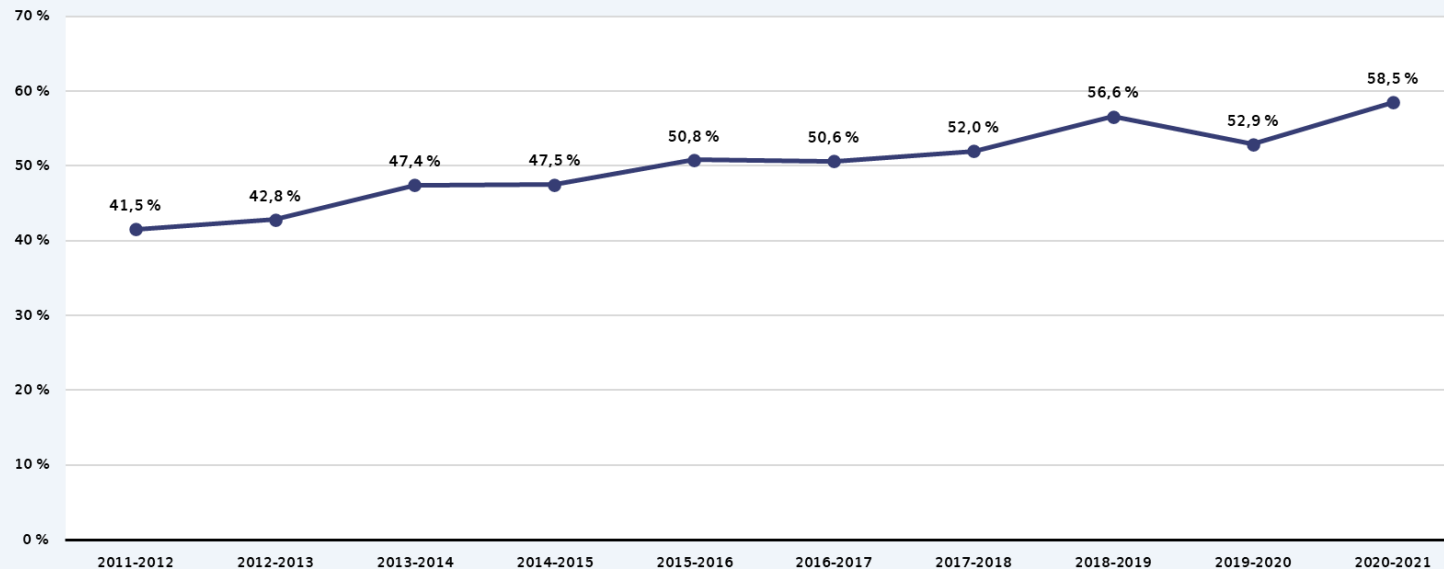
Taux de poursuite des études au baccalauréat (cheminement DEC-BAC)

La majorité des infirmières et infirmiers de la relève diplômés du Québec (plus de 80 %) fait son entrée dans la profession munie d'une formation collégiale (voir graphique 4, page 11). Toutefois, plus de la moitié de ces derniers poursuit sa formation et s'inscrit au baccalauréat dans l'année d'obtention de son permis. En effet, 58,5 % de la relève 2020-2021 titulaire d'un DEC s'est inscrite au baccalauréat au cours de l'année. Le taux de poursuite des études chez la relève a été en augmentation presque constante au cours des dix dernières années et a atteint, en 2020-2021, un sommet depuis l'instauration du DEC-BAC au début des années 2000.

D'autres données compilées par l'OIIQ (non illustrées au graphique 21) indiquent qu'en moyenne chaque année, un peu plus de 400 infirmières et infirmiers ayant obtenu leur permis depuis plus d'un an s'inscrivent au baccalauréat du cheminement DEC-BAC. Ce nombre peut également inclure des diplômés du programme collégial 180.B0 (à l'intention des infirmières et infirmiers auxiliaires désirant obtenir un permis de l'OIIQ) et même des infirmières et infirmiers diplômés de l'extérieur du Québec. Notons toutefois que le taux de poursuite des études plus d'un an après l'obtention du permis n'atteint pas 10 %.

Graphique 21

Proportion de la relève infirmière titulaire d'un DEC en soins infirmiers inscrite au baccalauréat dans l'année d'obtention du permis²⁴, de 2011-2012 à 2020-2021



²⁴ Ces données tiennent compte de l'ensemble de la relève titulaire d'un DEC inscrite au Tableau de l'OIIQ au cours de l'année d'obtention du permis d'exercice, qu'elle exerce la profession ou non. Par ailleurs, elles ne tiennent pas compte des infirmières et infirmiers qui s'inscrivent au baccalauréat plus d'un an après l'obtention du permis, ni de celles et ceux qui s'inscrivent dans une université à l'extérieur du Québec.

Autres sujets

Agences de placement de personnel et de soins privés

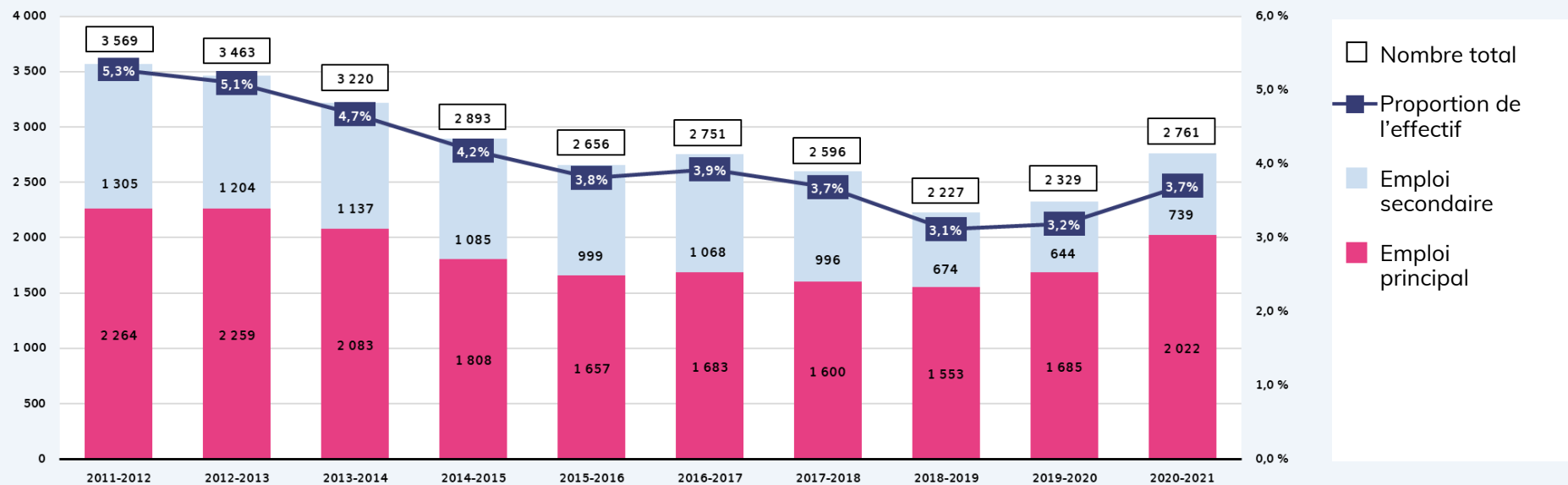
Au 31 mars 2021, 2 761 infirmières et infirmiers, au total, exerçaient la profession pour le compte d'une agence de placement de personnel ou de soins privés, soit une croissance de 19 % par rapport à 2019-2020. Comme l'indique le graphique 22 ci-dessous, le travail en soins infirmiers par l'intermédiaire d'agences était en diminution depuis le début de la décennie. Rappelons toutefois que ce phénomène avait connu une croissance constante à partir du début des années 2000 jusqu'à atteindre un sommet de plus de 3 900 infirmières et infirmiers en 2009-2010. Depuis 2011-2012, de légères augmentations étaient enregistrées en 2016-2017 et 2019-2020, mais celle de 2020-2021 est la plus forte depuis au moins dix ans.

Les 2 761 infirmières et infirmiers qui travaillaient pour des agences représentent 3,7 % de l'effectif en 2020-2021. Cette proportion atteignait jusqu'à 5,9 % en 2009-2010, année où le sommet était atteint. La proportion de l'effectif travaillant pour une agence atteignait son plus bas niveau à 3,1 % il y a deux ans, soit en 2018-2019.

Notons que la majorité des personnes qui a un emploi principal avec une agence, soit environ 90 %, travaille exclusivement pour des agences ; à peine 5 % ont un deuxième emploi dans le RSSS. Toutefois, la majorité de celles qui ont un emploi secondaire avec une agence, soit environ 70 %, a un employeur principal dans un établissement du RSSS (données non illustrées).

Graphique 22

Nombre et proportion d'infirmières et infirmiers exerçant la profession pour le compte d'agences de placement ou de soins privés, de 2011-2012 à 2020-2021



Effectif enseignant en formation infirmière

Le secteur de la formation infirmière regroupe les infirmières et infirmiers qui exercent une fonction d'enseignement, de gestion ou de recherche dans un cégep ou une université québécoise qui offre un programme de formation infirmière. Dans le cas des neuf universités québécoises, il peut s'agir du baccalauréat de formation initiale ou du cheminement DEC-BAC, de certificats ou de diplômes de cycles supérieurs, y compris les programmes de formation IPS. En 2020-2021, 2 456 infirmières et infirmiers avaient un emploi principal ou secondaire dans ce secteur, soit 1 747 dans un cégep et 709 dans une université ; ces personnes représentent 3,3 % de l'effectif.

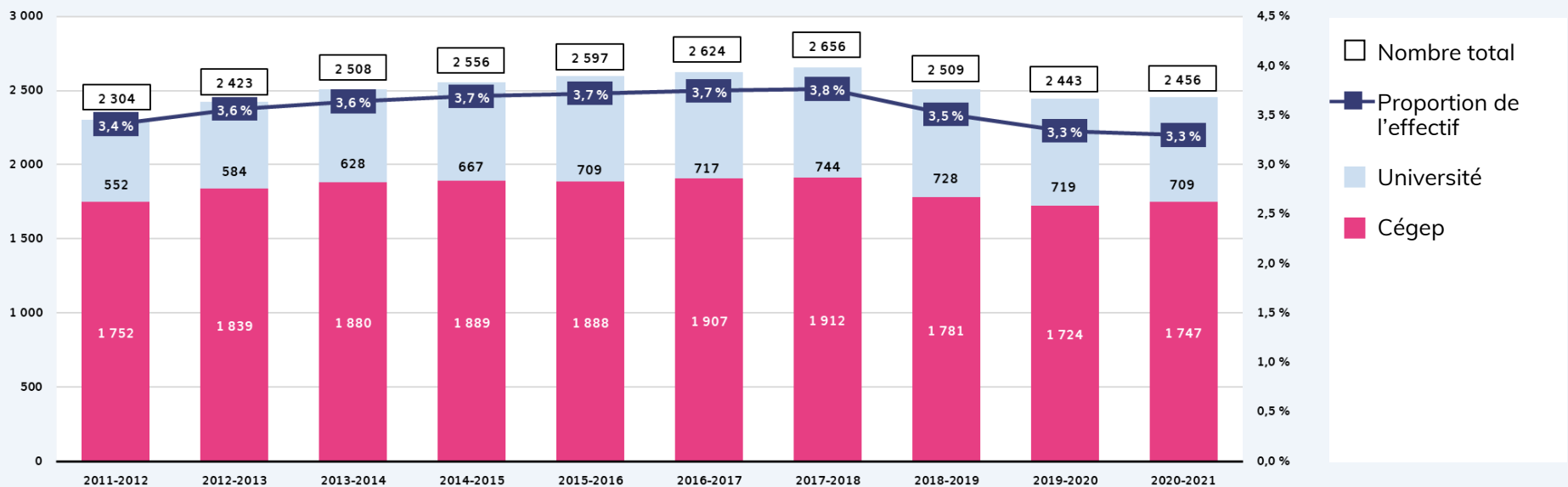
L'effectif enseignant en formation infirmière est en diminution depuis 2018-2019, et ce, tant au cégep qu'à l'université, bien qu'on note une légère remontée au cégep au cours de la dernière année. L'effectif en formation

universitaire a diminué de 4,7 % par rapport à 2018-2019, tandis que celui en formation collégiale a diminué de 8,6 %. L'effectif de ce secteur avait connu une forte croissance à partir du début des années 2000 et, comme le montre le graphique 23, la croissance a ralenti à partir de 2013-2014 atteignant un sommet de 2 656 (3,8 % de l'effectif) en 2017-2018.

On note que plus du quart (environ 26 %) des infirmières et infirmiers du secteur de la formation y occupent un emploi secondaire (donnée non illustrée). Toutefois, cette proportion est de seulement 20 % pour l'effectif collégial, tandis qu'elle dépasse les 40 % pour l'effectif universitaire. La majorité de ces personnes qui occupent un emploi secondaire dans le secteur de la formation, soit autour de 80 %, a un emploi principal dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Graphique 23

Nombre et proportion d'infirmières et infirmiers exerçant une fonction d'enseignement, de gestion ou de recherche dans un cégep ou une université offrant un programme de formation infirmière²⁵, de 2011-2012 à 2020-2021



25 Ces données comprennent les emplois principaux et les emplois secondaires déclarés par les membres. Toutefois, il n'y a pas de double décompte lorsqu'un membre déclare exercer dans plus d'un établissement d'enseignement. Le type d'établissement correspond alors à l'emploi principal.

Rétention de la relève dans la profession

Cette section porte sur les dix dernières cohortes de relève infirmière qui ont intégré la profession depuis au moins cinq ans, la dernière étant celle de 2015-2016. Le graphique 24 montre que cinq ans après l'obtention du permis, entre 88 et 92 % de ces infirmières et infirmiers, selon la cohorte, étaient toujours inscrits au Tableau de l'OIIQ, soit un taux de rétention moyen de 90 %.

Le graphique ci-dessous montre également que le taux de rétention est plus élevé pour les plus anciennes cohortes de la période illustrée, soit celles de 2006-2007 à 2008-2009, dépassant 92 %. Puis, le taux de rétention baisse pour les cohortes suivantes et descend sous 88 % pour celles de 2011-2012 et 2013-2014. Enfin, le taux de rétention remonte à 90 % pour la cohorte de 2015-2016. Une possible explication pour cette diminution du taux de rétention serait que les diplômés de France représentent une proportion

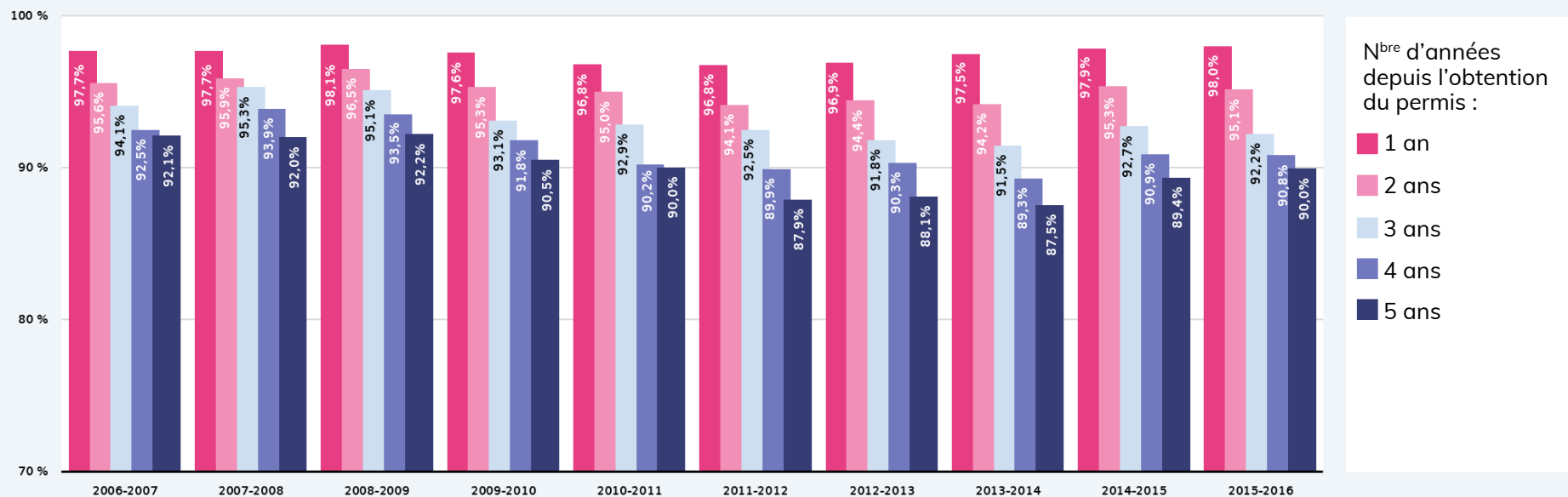
plus importante de la relève à partir de 2010 (année d'entrée en vigueur de l'ARM) et que le taux de rétention de ces derniers est plus bas que celui des diplômés du Québec ou même des diplômés d'autres pays.

En général, on observe au graphique 24 que le taux de rétention diminue plus rapidement au cours des deux ou trois premières années, mais commence à se stabiliser à partir de la quatrième année après l'entrée dans la profession, exception faite des cohortes de 2011-2012 à 2013-2014.

Enfin, rappelons que le taux de rétention de la relève infirmière atteignait à peine 85 % pour les cohortes qui ont fait leur entrée dans la profession dans les années 1990. Ce n'est qu'à partir de la relève de 2004-2005 que le taux de rétention cinq ans après l'entrée dans la profession a atteint les 90 % (données non illustrées).

Graphique 24

Proportion de la relève infirmière inscrite au Tableau de l'OIIQ un an à cinq ans après l'entrée dans la profession, par année d'obtention du permis, de 2006-2007 à 2015-2016²⁶



26 La cohorte d'infirmières et infirmiers de la relève de 2015-2016 est la dernière à avoir obtenu le permis d'exercice depuis au moins cinq ans.

Annexe 1

L'effectif infirmier en chiffres, par région sociosanitaire

Région sociosanitaire du lieu d'exercice	Effectif infirmier du Québec en 2020-2021											IPS		Droit de prescrire	
	Infirmières et infirmiers exerçant dans la région		Taux de croissance		N ^{bre} d'inf. en soins directs / 1 000 habitants ²⁷	Tranche d'âge		Baccalauréat (ou plus) en sciences infirmières		Emploi à temps complet		Nombre d'IPS exerçant dans la région	Nombre de membres en formation IPS ²⁸	Nombre de prescripteurs exerçant dans la région	Propor- tion de l'effectif
	Nombre	Répartition provinciale	en 2020- 2021	Moyen (depuis 5 ans)		Moins de 35 ans	55 ans ou plus	Taux	Variation (en 2020- 2021)	Taux	Variation (en 2020- 2021)				
Bas-Saint-Laurent	1 831	2,5 %	0,9 %	-0,9 %	8,11	34,6 %	13,9 %	50,9 %	1,0	66,0 %	2,8	10	1	270	14,7 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	2 726	3,7 %	0,7 %	0,3 %	8,66	37,2 %	12,1 %	51,0 %	2,0	69,7 %	7,7	16	26	326	12,0 %
Capitale-Nationale	9 530	12,8 %	1,5 %	0,7 %	11,04	35,8 %	12,9 %	52,0 %	1,7	67,5 %	2,0	85	68	1 031	10,8 %
Mauricie et Centre-du-Québec	4 276	5,7 %	0,4 %	0,6 %	7,15	35,0 %	12,6 %	48,6 %	2,7	60,6 %	1,4	55	53	582	13,6 %
Estrie	4 410	5,9 %	2,6 %	1,3 %	7,93	36,8 %	14,3 %	48,3 %	0,2	61,6 %	-0,1	52	22	643	14,6 %
Montréal	24 578	33,0 %	1,7 %	1,6 %	10,33	30,8 %	16,3 %	52,9 %	1,7	64,9 %	2,6	267	158	2 528	10,3 %
Outaouais	2 304	3,1 %	0,3 %	0,8 %	5,09	24,8 %	16,6 %	52,0 %	2,1	70,1 %	4,2	34	15	302	13,1 %
Abitibi-Témiscamingue	1 339	1,8 %	2,3 %	0,3 %	7,80	34,9 %	13,4 %	46,8 %	1,5	62,1 %	3,6	23	10	261	19,5 %
Côte-Nord	878	1,2 %	-0,2 %	-0,7 %	8,43	30,4 %	16,6 %	41,9 %	3,4	73,5 %	4,4	7	2	163	18,6 %
Nord-du-Québec/Nunavik/Terres-Cries de la Baie-James ²⁹	696	0,9 %	12,4 %	3,8 %	13,45	40,2 %	14,7 %	53,0 %	2,8	75,3 %	-1,0	2	2	188	27,0 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	942	1,3 %	0,6 %	-0,2 %	9,33	30,5 %	22,4 %	41,5 %	1,9	64,6 %	-0,6	12	0	164	17,4 %
Chaudière-Appalaches	2 983	4,0 %	1,9 %	0,7 %	6,09	36,1 %	13,2 %	49,9 %	2,4	68,5 %	4,8	36	22	673	22,6 %
Laval	2 771	3,7 %	4,1 %	2,9 %	5,49	29,8 %	17,4 %	49,5 %	1,3	60,0 %	2,1	28	24	395	14,3 %
Lanaudière	2 870	3,9 %	2,6 %	1,5 %	4,93	32,3 %	13,9 %	46,5 %	1,6	59,8 %	3,2	52	26	584	20,3 %
Laurentides	3 773	5,1 %	5,0 %	2,5 %	5,29	31,7 %	13,8 %	43,4 %	1,3	60,2 %	0,9	46	40	718	19,0 %
Montréal	8 560	11,5 %	1,6 %	2,2 %	5,18	34,0 %	14,3 %	45,1 %	2,0	61,6 %	3,8	102	90	1 199	14,0 %
Sous-total - Effectif infirmier	74 467	100,0 %	1,9 %	1,3 %	7,62	33,0 %	14,8 %	49,9 %	1,9	64,4 %	2,7	827	559	10 027	13,5 %
Sans emploi / emploi hors Québec	3 773											15	5	291	
Membres avec droit d'exercice limité (COVID-19) ³⁰	904														
Membres inactifs	1 347														
Grand total - Ensemble des membres	80 491											842	564	10 318	

27 Ces données ne comprennent pas les infirmières et infirmiers qui exercent des fonctions de gestion, d'enseignement ou de recherche.

28 Ces données comprennent les candidats IPS (CIPS) et les infirmières et infirmiers inscrits à un programme de formation IPS. À noter que la région indiquée est la région de résidence, puisque nombre de ces personnes n'avaient pas d'emploi au 31 mars 2021.

29 Les données sur l'effectif de ces trois régions sociosanitaires ont été regroupées, vu le faible nombre d'infirmières et infirmiers qui exercent dans chacune d'elles.

30 Ces membres ne représentent pas l'ensemble des infirmières et infirmiers qui ont contribué à la lutte contre la pandémie de COVID-19, puisque près de 3 000 personnes non membres au Tableau ont obtenu une autorisation spéciale ou autre droit d'exercice dans le contexte de l'urgence sanitaire. Pour un portrait complet des effectifs infirmiers impliqués dans la lutte contre la pandémie, consulter [cette page](#).

Annexe 2

La relève infirmière en chiffres, par région sociosanitaire

Région sociosanitaire du lieu d'exercice	Relève infirmière de 2020-2021							Poursuite des études au baccalauréat (DEC-BAC)		Relève infirmière de 2011-2012 à 2015-2016 ³¹
	Infirmières et infirmiers de la relève embauchés dans la région				Proportion de titulaires d'un diplôme universitaire ³²	Emploi à temps complet		Proportion des titulaires d'un DEC (relève 2020-2021) inscrits au baccalauréat	Proportion moyenne (relève de 2016-2017 à 2020-2021) ³⁴	Taux de rétention moyen dans la région cinq ans après l'entrée dans la profession
	Nombre	Répartition	Variation par rapport à 2019-2020	Variation moyenne depuis 5 ans		Taux	Variation depuis 1 an ³³			
Bas-Saint-Laurent	45	1,4 %	-31,8 %	0,3 %	4,4 %	33,3 %	3,0	75,6 %	78,2%	79,9 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	67	2,1 %	-39,6 %	-4,2 %	25,4 %	37,3 %	14,8	46,0 %	54,0%	82,8 %
Capitale-Nationale	395	12,3 %	-11,2 %	0,9 %	25,6 %	40,0 %	0,4	70,0 %	69,1%	74,3 %
Mauricie et Centre-du-Québec	143	4,4 %	-20,6 %	-0,7 %	21,0 %	26,6 %	1,0	50,5 %	44,3%	78,8 %
Estrie	186	5,8 %	-16,2 %	-5,4 %	19,4 %	21,5 %	-1,0	66,4 %	56,0%	72,5 %
Montréal	1 291	40,2 %	-12,2 %	4,6 %	40,1 %	40,6 %	6,1	48,9 %	43,3%	73,1 %
Outaouais	89	2,8 %	-20,5 %	-2,8 %	40,4 %	52,8 %	23,3	48,9 %	49,6%	68,9 %
Abitibi-Témiscamingue	46	1,4 %	-6,1 %	1,9 %	6,5 %	52,2 %	33,8	76,7 %	76,0%	81,0 %
Côte-Nord	25	0,8 %	-13,8 %	-7,2 %	40,0 %	68,0 %	9,4	54,5 %	58,2%	70,4 %
Nord-du-Québec/Nunavik/Terres-Cries de la Baie-James ³⁵	15	0,5 %								
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	20	0,6 %	-20,0 %	-13,4 %	20,0 %	45,0 %	-19,0	53,3 %	45,1%	76,9 %
Chaudière-Appalaches	91	2,8 %	-10,8 %	-5,6 %	18,7 %	34,1 %	7,6	75,0 %	73,9%	76,0 %
Laval	135	4,2 %	-10,6 %	6,8 %	22,2 %	39,3 %	4,8	58,6 %	53,7%	65,2 %
Lanaudière	125	3,9 %	5,0 %	2,7 %	14,4 %	38,4 %	9,0	60,6 %	55,2%	76,5 %
Laurentides	167	5,2 %	23,7 %	3,4 %	15,6 %	37,1 %	8,2	69,3 %	57,4%	76,1 %
Montérégie	374	11,6 %	-6,7 %	2,0 %	24,6 %	32,1 %	3,4	58,0 %	51,7%	76,2 %
Sous-total - Relève infirmière exerçant au Québec	3 214	100,0 %	-11,2 %	0,8 %	29,5 %	38,1 %	5,7	58,6 %	53,8%	73,7 % ³⁶
Sans emploi / non inscrit au Tableau	415				12,5 %			57,0 %	56,2%	
Grand total - Ensemble des titulaires de permis	3 629		-13,2 %	-0,7 %	27,9 %			58,5 %	54,0%	

- 31 Cette section fait référence aux infirmières et infirmiers de la relève des cinq dernières cohortes ayant obtenu leur permis depuis au moins cinq ans. Les proportions indiquent, en moyenne pour les cinq cohortes, combien d'infirmières et infirmiers de la relève exerçaient toujours dans la même région cinq ans après leur entrée dans la profession.
- 32 Ces données comprennent : les titulaires d'un baccalauréat initial ou d'une maîtrise initiale en sciences infirmières (diplômés du Québec) et les infirmières et infirmiers diplômés de France ou d'une autre province canadienne dont la formation initiale est équivalente au baccalauréat (voir graphique 4, page 11).
- 33 Il s'agit de la variation par rapport au taux d'emploi à temps complet de la relève infirmière de 2019-2020, au 31 mars 2020.
- 34 Cette section fait référence aux infirmières et infirmiers de la relève titulaires d'un DEC qui ont obtenu un permis au cours des cinq dernières années et qui se sont inscrits au baccalauréat au cours de l'année d'obtention du permis. Les proportions représentent la moyenne des cinq cohortes.
- 35 Le nombre d'infirmières et infirmiers de la relève embauchés dans ces trois régions n'est pas suffisamment élevé pour permettre l'analyse de statistiques sur la variation annuelle, le statut d'emploi, la poursuite des études ou la rétention dans la région.
- 36 Il s'agit du taux de rétention régionale moyen pour l'ensemble des régions. À noter que le taux de rétention moyen dans la profession est de 90 % (voir graphique 24, page 29).